L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 6 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. H. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
No 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 6 FEVRIER.

Pour le Bulletin Commercial et la Liste Maritime, ainsi que les annonces d'Amusements, voir la 2me page.

Incendie de six bateaux à vapeur.

Samedi, vers trois heures du matin, un désastreux incendie s'est déclaré parmi les bateaux à vapeur mouillés au pied de la rue Julie et de la rue St Joseph. L'alarme ayant été immédiatement donnée, toutes les pompes ainsi qu'un nombre considérable de citoyens, se sont rendus sur le lieu du sinistre.

Le feu a pris à bord du *Charles Belcher*, capitaine Carlile, qui venait d'arriver de Nashville. Il n'y avait que peu d'instants qu'il avait touché le wharf, lorsque les flammes ont jailli de l'entrepont et se sont communiquées au coton dont le bateau était chargé. Les officiers et les passagers ont eu à peine le temps de quitter la chambre et de se précipiter à terre. Mme Carlile, femme du capitaine, était malade : elle a eu cependant la force de se lever, de prendre son enfant et de s'élancer du pont du *Belcher* sur celui du *Mohican* mouillé à côté.

Ce dernier bateau n'a pas tardé à prendre feu. Il était commandé par le capitaine Irvin et chargeait pour la rivière du Tennessee.

Du *Mohican*, les flammes se sont communiquées au *New Natchez*, capitaine Leathers, et du *New Natchez* au *Louis Tuna*, capitaine Haygood, au *Crescent*, capitaine Moore, et au *Saxon*, capitaine Kercheval, tous en chargement pour St Louis. Ces bateaux ainsi que leurs cargaisons ont été complètement détruits par les flammes. Le *Sultana* et une barge qu'elle remorquait ont pris feu à leur tour. La barge a été dévorée par les flammes ainsi qu'une autre embarcation de même genre arrivée de Cincinnati avec un fret considérable. Le *Sultana* qui venait d'atterir et avait encore de la vapeur a pu quitter son mouillage et a rendu aux autres bateaux du voisinage tous les secours en son pouvoir. Les steamers détruits par le feu ont tous coulé à l'exception du *Natchez* dont la coque flotte encore.

Le *Grand Turk* mouillé à côté du *Saxon* a pris feu plusieurs fois, mais n'a reçu que peu d'avaries.

Sur quarante nègres appartenant aux passagers du *Belcher*, vingt-un ont péri. On calcule que le nombre des victimes est d'environ quarante. Le capitaine James Leathers, frère du capitaine T F Leathers, et pilote à bord du *Natchez* n'a plus reparu : on pense qu'il aura péri dans les flammes. Le lieutenant du Natchez, la femme de chambre et son enfant ainsi qu'un des cuisiniers du bateau n'ont pas été revus. Un malheureux qui s'était jeté à l'eau et avait trouvé la force de gagner le dessous du wharf, y est resté jusqu'au jour. Il était presque mort lorsqu'on l'a découvert. Sa faiblesse était telle qu'il lui était impossible d'articuler un son.

Six personnes qui allaient se noyer ont été recueillies par le bateau de la police du premier District, sous les ordres de l'officier Wendover.

Un des passagers du *Natchez*, qui a pu sauver sa femme et son enfant, a déclaré qu'au moment où il s'est jeté à l'eau il y avait à bord du bateau dix ou quinze personnes. Il craint que la plupart n'aient péri.

Les passagers qui se sont sauvés ont perdu tout ce qu'ils possédaient. Une partie des cargaisons des bateaux incendiés a été sauvée, mais en mauvais état. La police a déployé la plus grande vigilance et a arrêté plus de cent personnes en flagrant délit de vol. Les secours ayant que des embarcations pour recueillir sur le fleuve les débris de marchandises qui y flottaient, le chef de la police s'est procuré de grands radeaux, y a placé des agents et leur a donné l'ordre de pourchasser ces pirates d'eau douce. L'expédition a eu le plus grand succès. Un grand nombre de malles et de marchandises avariées ont été retirées des mains des voleurs et déposées au bureau de la police.

Le capitaine du *Charles Belcher* ne sait à quelle cause attribuer l'incendie qui a été déclaré à bord de son bateau. Il pense que le feu a été communiqué par une étincelle dégagée des tuyaux de fin d'un des steamers à la suite du chargement des bateaux.

Nous avons dit plus haut que Mme Carlile, femme du capitaine du Belcher, s'était sauvée. Il occupait aussi cabine de son mari, placé sur le pont supérieur, c'est-à-dire à une très grande élévation de l'eau. Le capitaine Carlile voyant que tous ses efforts pour éteindre le feu étaient inutiles, courut à la chambre de sa femme et aidé d'un des pilotes se disposa à conduire sa femme au pont inférieur. Mais aveuglé par la fumée, le pilote qui était chargé de Mme Carlile tomba à terre et précipita sur le pont inférieur. Le capitaine était déjà descendu avec son enfant. A ce moment un des mécaniciens, M. Packard, dont la chambre était également située sur le pont supérieur, faisait un paquet de ses vêtements. Apercevant Mme Carlile, il lui dit de le suivre sans hésitation. Elle y consentit et M. Packard la prenant dans ses bras s'élança au-dessus et atteignit sa galerie avec son fardeau sans recevoir la moindre brûlure. De la galerie du *Belcher* il put aisément gagner celle du *Mohican*, et Mme Carlile fut ainsi sauvée d'une mort qui lui avait d'abord semblé inévitable.

Voici la valeur des bateaux détruits : *Saxon* $25,000—assuré pour $14,000; *Charles Belcher*, $50,000—assuré pour $60,000, *Crescent*, $23,000—assuré pour $10,000, *New-Natchez*, $85,000—assuré pour $45,000 ; son chargement était évalué à $100,000; *Luah Tuna*, $30,000—assuré pour $16,000; *Mohican*, $20,000—pas d'assurance : son chargement était évalué à $40,000 ; barge *Lomence*—assurée pour $20,000. Toutes les assurances étaient prises à St-Louis et à Louisville, de sorte que les compagnies de la Nlle-Orléans n'ont pas à supporter le contre coup du désastre.

La perte totale est évaluée à plus d'un demi million de piastres.

Banque de l'Etat de la Louisiane. — L'élection annuelle des directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane aura lieu aujourd'hui.

Banque des Citoyens.—Nous croyons devoir rappeler aux actionnaires de la Banque des Citoyens que l'élection annuelle des directeurs aura lieu aujourd'hui.

Nécessité d'un chemin de fer.—Le *Courrier des Opelousas*, du 28 janvier, annonce qu'il y a en ce moment dans les entrepôts de Washington et de Barry's landing, 1500 boucauts de sucre et 2500 balles de coton, sans compter la mélasse et d'autres articles encore. Ce fret considérable ne peut être embarqué pour la Nlle Orléans à cause de l'état du bayou qui ne permet pas aux bateaux à vapeur d'aller jusqu'à Washington. En attendant, les produits s'accumulent et on craint que les entrepôts ne soient plus assez vastes pour les contenir. Cet état de choses si nuisible aux intérêts des planteurs de l'Ouest de l'Etat cessera dès que le chemin de fer des Opelousas sera terminé.

Territoires de Nebraska et de Kansas.

Puisqu'il est beaucoup question depuis quelque temps des territoires de Nebraska et de Kansas, et que le bill qui les organise menace de renouveler la dangereuse agitation abolitioniste à laquelle le Compromis a mis fin en 1850, nous croyons devoir indiquer les délimitations des deux territoires telles qu'elles sont établies dans le projet de loi présenté par M. Douglass.

Territoire de Nebraska : La ligne frontière de ce territoire part du point où le Missouri intersecte le 40ème degré de latitude nord, descend la parallèle de ce degré vers l'ouest, jusqu'au sommet des hauteurs qui séparent les eaux de la rivière Verte de celles du Grand Bassin, et va rejoindre par ces hauteurs le sommet des montagnes Rocheuses qu'elle suit également jusqu'à la parallèle du 49ème degré ; elle redescend alors cette parallèle jusqu'à la limite occidentale du Minesota, court avec celle-ci au Sud jusqu'au Mississippi et revient enfin à son point de départ en suivant le lit de ce fleuve.

Territoire de Kansas : La ligne de démarcation part du point où la frontière du Missouri intersecte le 37e degré de latitude nord, descend cette parallèle vers l'ouest, jusqu'à ce qu'elle rencontre la limite orientale du Nouveau Mexique, et suit celle-ci jusqu'au sommet des hauteurs qui séparent les eaux de la rivière Verte de celles du Grand Bassin ; elle court alors le long de ces hauteurs vers le nord, jusqu'à la parallèle du 40e degré de latitude, remonte cette parallèle à l'est, jusqu'à la frontière occidentale de l'Etat du Missouri et revient enfin à son point de départ, en suivant cette frontière vers le sud.

Voici maintenant les principales dispositions du bill :

« Seront exécutoires dans ces nouveaux territoires toutes les lois fédérales, non inapplicables pour cause locale—à l'exception toutefois de l'article 8 de la loi préparatoire à l'admission de l'Etat de Missouri dans l'Union, approuvé le 6 mars 1820, lequel a été remplacé (*superseded*) par les principes de la législation de 1850, communément connue sous le nom de compromis et déclaré inopérant.

« Art. II—Pour éviter toute fausse interprétation, il est ici déclaré que l'intention et le but véritable du présent acte, en ce qui concerne l'esclavage, sont de faire passer dans la pratique les propositions et principes suivants établis par les grandes mesures du compromis de 1850.

« 1o—Toutes les questions relatives à l'esclavage dans les territoires et les nouveaux Etats seront laissées à la décision du peuple de ces Etats et territoires, agissant par leurs représentants naturels.

« 2o—Tous les cas dans lesquels sont en jeu la propriété d'esclaves et la liberté personnelle sont attribués à la juridiction des tribunaux locaux, avec droit d'appel à la cour suprême des Etats-Unis.

« 3o—Les dispositions de la constitution [illegible] relativement aux fugitifs [illegible] exécutées dans tous les territoires [illegible] aussi bien que dans les Etats. »

GEORGE PANDELLY CONTRE VICTOR WILTZ.

Quatrième Cour de District—Procès en Dommages.

Les derniers témoins du demandeur ont été entendus samedi et ceux du défendeur seront interrogés aujourd'hui. M. Dufour exposera dans son discours d'ouverture la nature des dépositions sur lesquelles M. Wiltz base sa défense. Il s'attache un grand intérêt à cette seconde partie des témoignages. Le public qui a déjà suivi, soit dans l'enceinte même du tribunal, soit dans le compte-rendu des journaux, les preuves du demandeur attendent maintenant celles du défendeur. Peu de causes ont jusqu'à présent excité une aussi vive curiosité. Le procès intenté par M. Pandelly contre M. Wiltz nous reporte en arrière, par les souvenirs qu'il évoque, à l'époque si romantique de la colonisation par les Français et à celle où les Espagnols vinrent prendre possession de la Louisiane.

Nous allons donner ici le compte rendu de la séance de samedi.

SEANCE DE SAMEDI, 4 février.

Le juge prend son siège à 11 heures. Le greffier appelle les témoins de M. Pandelly.

M. Strawbridge—J'ai fait mes études au collège de Georgetown. Nicholas Dimitry, frère de Alexandre Dimitry, était un de mes condisciples; il est mort il y a [illegible]. Jamais ressemblance ne m'a paru plus frappante que celle qui existait entre lui et un Indien. Cependant, bien que l'empreinte de cette race diminuât chez lui, ses traits indiquaient qu'il avait du sang grec dans les veines ; ils étaient très réguliers, sa figure était d'un ovale allongé, son nez très droit et très fin, ses sourcils très lisses, bien dessinés et d'un noir de jais, ses yeux d'un brun très foncé, les cheveux d'un noir de jais, longs, extrêmement droits et épais ; il les portait ordinairement longs. Il avait le teint olivâtre, à peine cuivré.—Tout en lui fixait l'attention. Les dames qui visitaient ce collège, demandaient, en le voyant, s'il n'était pas Indien. Je crois me rappeler que le front de Nicholas Dimitry était plutôt élevé qu'étroit. Sa tête avait la forme d'une magnifique tête de blanc.

Contre-examen.—J'étais au collège en 1834. M. Dimitry en sortit six mois après mon entrée. J'ai fait sa connaissance au collège. J'ai passé la plus grande partie de ma vie à la Nlle Orléans. J'ai vu, dans mon enfance, des centaines d'Indiens jouant à la balle près du Canal Marigny. J'ai passé environ deux mois au Texas. J'ai vu des Indiens à Washington. Ma connaissance des traits grecs vient de l'inspection d'anciennes médailles, d'ouvrages de bustes ainsi que de la lecture des descriptions que l'histoire fait de ce genre de figures. Je ne suis jamais allé en Grèce. J'ai vu huit ou dix Grecs.

P. E. Bonfort—En 1832 ou 33, j'étais au collège avec M. Nicholas Dimitry. On m'a dit qu'il est mort, depuis. C'était un jeune homme maigre, élancé, au teint brun, à la chevelure longue et très noire, aux yeux noirs, aux traits fins. Ce qu'il y avait chez lui de plus remarquable, c'est son œil noir perçant. Son teint, ses pommettes saillantes, ses longs cheveux noirs semblaient indiquer qu'il avait du sang indien dans les veines. Je ne m'étais formé à cette époque aucune opinion sur son origine, mais je le considérais comme blanc.

(Ici, le demandeur lit quelques passages tirés de l'Histoire de la Louisiane par Martin et Gayarré, pour prouver que de 1719 à 1721, il avait été introduit à la Louisiane, un grand nombre de nègres d'Afrique.)

Il cite La Harpe pour établir qu'en 1721 la frégate Mercide débarqua 291 nègres à la Nouvelle Orléans, puis les *Mémoires du Curé de la Vente* (cités par M. Gayarré) pour prouver le même fait.

Les avocats de M. Pandelly, afin de donner une idée de la moralité à cette époque, citent un passage dans lequel il est dit que les colons, ne voulant pas se marier, vivaient en concubinage avec les jeunes Indiennes et que les enfants étaient presque toujours étouffés avant même d'avoir été baptisés.

Le demandeur cite ensuite les ouvrages suivants : *Bellezas de la Historia de Cataluna* par D. Victor Balaguer, pour prouver que le mot arabe *moszadam* [renversement de race entre les Espagnols et les Mulâtres] se rapproche beaucoup du mot espagnol *mulato*.

Diccionario de la Lengua Castellana, Madrid 1791, pour montrer la signification des mots *quarteron* et *mestizo*.

M. Roselius présente d'anciens dossiers écrits en Espagnol, établissant que les Indiens se prévalaient d'ordinaire du décret de O'Rely, (lancé en 1769) pour prouver leur liberté. Ces pièces remontent jusqu'à 1794. Tous ceux qui demandaient à être remis en liberté sont appelés *mestizos* et se fondent sur ce qu'ils sont d'origine indienne.

Mme Caroline Dimitry—Le lendemain même du jour où j'appris ce qui s'était passé entre M. Pandelly et M. Wiltz, je me rendis chez ce dernier et, m'imaginant que c'était un homme de cœur, je lui demandai de me faire connaître ses intentions et les raisons qui le poussaient à tenir son serment à un mâle à tous les membres d'une famille qui avait toujours joui et joint encore de l'estime publique. Je croyais que M. Wiltz était réduit à un sentiment de vengeance contre M. Pandelly, mais je ne tardai pas à acquérir la certitude du contraire. Il me répondit qu'il ne connaissait pas M. Pandelly ; qu'il n'avait désigné qu'un pour qu'il se trouvait pardu des pompiers, mais il ne le reconnaîtrait probablement pas s'il le voyait en habits bourgeois. Le seul membre de la famille avec lequel il conduit était M. Alexandre Dimitry (Le défendeur ne semblait cependant ignorer rien de ce qui touchait les autres membres) ; il s'écria qu'il était temps d'écraser cette famille, qu'il s'en occupait depuis longtemps et à va toute de son influence auprès du Gouverneur et d'autres personnes pour faire destituer M. Alexandre Dimitry de sa place de Surintendant des Écoles Publiques. « Tant que cette famille, ajouta M. Wiltz, se renfermera dans la ligne ordinaire, je garderai le silence, mais du moment qu'elle aspirera à des emplois publics, je l'arrêterai. » Il me dit qu'il avait essayé de faire renvoyer des écoles M. Dimitry et M. Pandelly ; qu'il s'en était occupé avec un zèle auquel il n'était d'une chose qu'il s'est passée, il y avait des années (je ne me rappelle pas la date), au sujet d'une de ses locataires (il me dit son nom, mais il m'échappe) ; qu'il avait envoyé chercher, dans la Vieille Louisiane, des documents où des témoins et qu'il n'épargnerait rien pour arriver à ses fins. M. Wiltz me pria d'engager M. Pandelly à abandonner son siège d'Alderman ; je ne l'ai pas fait.

Je viens de rapporter exactement la conversation qui eut lieu entre nous. Je me suis rendue chez M. Wiltz à l'insu de M. Pandelly ; j'étais guidée par les sentiments d'une épouse et d'une mère. Je me nomme Mme Dracos Dimitry. Je suis née à Walford, Etat du Massachusetts. J'ai épousé M. Dimitry à la Nouvelle-Orléans, il y a treize ans. J'habitais cette ville lors de mon mariage. Le Juge de paroisse dans la banlieue, et M. DeArmas rédigea le contrat de mariage, Mascebent bénit le mariage. Mme Dimitry, la mère de mon mari, a eu cinq filles, qui sont toutes mariées. L'une a épousé M. Pandelly, l'autre M. Dretz, la troisième M. Pierry, la quatrième M. Natili, et la cinquième, Mme Puel, un américain. Elles ont toutes des enfants ; c'est une nombreuse famille. M. Alexandre Dimitry a épousé Mlle Mills, de la ville de Washington, fille de M. Mills, architecte du gouvernement. Il a 9 enfants. Mon mari et moi tenons une école. Je sais que M. Alexandre Dimitry tenait une école à Raymond, Etat du Mississippi, et qu'il avait 50 élèves, plus ou moins. Le succès couronnait ses efforts et il ne devait pas tarder à être à même d'aider sa famille, mais depuis cette affaire, le nombre des élèves est limité à 5, et sa famille et lui sont dans la misère. On a saisi sa bibliothèque et elle sera bientôt vendue. J'ai entendu dire que ses amis vont faire circuler une liste de souscription pour sauver sa bibliothèque.

Contre-examen.—J'ignore depuis combien de temps M. A. Dimitry tient cette école au Mississippi. Il la tient depuis qu'il a cessé d'être Surintendant des Écoles Publiques. Je ne me rappelle pas exactement l'époque où il a quitté Bâton Rouge. Je n'ai jamais vu cette école, mais elle était le sujet de correspondance entre M. Dimitry et moi ; c'est là que j'ai puisé mes renseignements.

Les avocats de M. Pandelly annoncent à la Cour que la liste de leurs témoins est épuisée, mais se réservent le droit d'introduire, dans le cours des débats, les témoignages qui seraient de nature à renverser les dépositions des témoins de M. Wiltz.

La séance est levée. Le Juge se rend avec le Jury chez M. Dimitry.

Les débats continueront ce matin.

THEATRE D'ORLEANS.

Troupe de Ballet.

La direction du théâtre d'Orléans vient d'engager l'excellente troupe de ballet de Niblo. Mlles Pougaud et Lavigne, MM. Mege et Corby, font leurs débuts ce soir sur la scène française de la Nlle-Orléans. Leontine Pougaud est une charmante et gracieuse artiste ; elle danse avec un goût irréprochable et une méthode qu'ont pu apprécier les personnes qui ont suivi ses représentations au théâtre St Charles. Les succès de Mlle Pougaud sur cette dernière scène se renouvelleront au théâtre d'Orléans, et les applaudissements du public de cette partie de la ville seront au moins aussi vifs et aussi enthousiastes que ceux du public d'outre-canal. On nous assure que Mlle Lavigne est également une artiste de mérite, et que MM. Mege et Corby font preuve comme danseurs de beaucoup d'agilité, de force et de souplesse.

Le spectacle de ce soir se composera d'un grand divertissement, de danses, etc, et d'un charmant opéra de Donizetti :—*La Fille du Régiment*.

Remise du Concert de Mme Sontag.—On verra par un avis inséré plus loin que le premier concert de Mme Sontag, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été remis à un autre jour. L'éminente cantatrice n'a pas quitté Louisville le jour qu'elle le désirait. Les billets vendus serviront pour le premier concert ; on peut cependant les rendre aujourd'hui au bureau de la salle des Odd Fellows, de midi à quatre heures.

Le Professeur Dimitry.—On verra par un avis inséré dans notre partie anglaise que M. Dimitry se propose de donner une série de lectures dans la salle du Lycée. Le savant professeur a déjà prononcé son discours d'introduction. La première lecture de son cours aura lieu demain soir : elle aura pour sujet « L'esprit moral et politique de l'ancienne Grèce. »

CORRESPONDANCE.

Saint-Martinville, 28 février 1854.

Monsieur le Rédacteur,

Je prends la liberté de vous importuner pour vous communiquer mes idées, relativement à votre article du 21 janvier sur le Mississipi.

Je connais plusieurs paroisses de la Louisiane, j'ai été frappé des inconvénients que vous signalez et j'ai souvent réfléchi au moyen au contraire et réduisons de conduire à bonne et telle fin d'aussi importants travaux.

Une compagnie pourrait entreprendre [illegible] pour d'un canal, la réunion du Ouest-Bâton-Rouge à Austin, capitale du Texas. Ce canal, en traversant les points intermédiaires les plus importants, se déverserait, par la force de son courant, dans les nombreuses rivières qu'il couperait à angle droit. La plupart de ces rivières qui souffrent des [illegible] sinon d'exploitation.

La voie de navigation dans un pays aussi abondamment arrosé sera toujours préférable à une voie ferrée—et je conclus que loin d'être dispendieux à l'administration, à l'Etat, ce gigantesque travail, qui n'épouvanterait plus que les timides, serait une source d'inépuisables richesses pour les deux Etats. Les terres se trouveraient préservées des inondations, et au moyen d'écluses habilement ménagées, elles pourraient aussi être à l'abri des sécheresses de l'été en facilitant le système d'irrigation si profitable aux vastes prairies du Texas et à la frontière louisianaise.

Veuillez, monsieur le rédacteur, agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Z.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

Arrestations.—Les individus dont les noms suivent ont été arrêtés sous prévention d'avoir enlevé des articles pendant l'incendie qui a eu lieu samedi matin : Martin Murphy, avait six haches; George Douglas n'avait pas eu le temps de voler; Adolphe Crust, avait une boîte à musique; Thomas Depard, des boîtes de thé; James Mullen, cinq paniers; Daniel Mc Cartee, trois paquets; Nic Winter, un lot de fil noir; George Kerman, une hache et quatre autres objets; Mary Linerty et Catherine McGlow, avaient des jambons; Ned Walsh, deux sacs de voyage et une couverture. La police a opéré un violon dix-huit autres individus qui tous s'enfuyaient avec quelque chose sous le bras. Cette bande de voleurs comparaîtra le 6 du courant devant le Recorder Winter.

Accusation.—Patrick Donovan, conducteur de dray, a fait arrêter David Patrick, second d'un navire. Il l'accuse d'avoir refusé de lui donner un reçu pour quinze sacs de malt que le plaignant avait livrés. L'interrogatoire a été fixé au 8 du courant.

Deuxième District.

Incendies.—Le feu s'est déclaré, samedi soir, à onze heures, dans un restaurant de la rue Dumaine. Les pompiers, qu'un travail de vingt heures avait épuisés, ne purent pas se transporter assez à temps sur les lieux et, lorsqu'ils arrivèrent, l'établissement n'était déjà qu'un monceau de ruines.

Un autre incendie éclatait presqu'en même temps, dans le magasin de chapeaux de MM. Albert & Tricou, rue de Chartres, entre Douane et Bienville; les flammes atteignirent la pharmacie de M. Ducongé ; les deux édifices ont été détruits.

MM Richard, Aldigé & Co, importateurs de marchandises sèches ont perdu une grande partie de leur stock et le reste a été très avarié. L'intérieur du beau magasin de bijoux de MM K W Roes & Co, a été consumé. Nous ignorons le montant des pertes, mais on dit que MM Richard, Aldigé & Co, sont assurés pour $60,000.

Vol de sucre.—Il y a environ douze jours, deux boucauts de sucre, l'un marqué M et l'autre C, disparurent de la Levée. L'homme de garde Thomas Dillon, auquel avait été confiée la garde de ces boucauts, a déclaré qu'il en a trouvé un, à moitié vide, dans un magasin de comestibles, tenu par le nommé Long, au coin des rues Tchoupitoulas et Hunter. Il croit qu'ils ont été volés par Michael Moore, conducteur de drays. Le Recorder a ordonné l'arrestation des prévenus.

Félon.—Un individu qui dit s'appeler James Murphy a été arrêté à la demande de l'alderman Lugenbuhl, qui l'a vu enlever adroitement la bourse d'une dame, au bureau de la poste. James, lorsqu'il s'aperçut qu'on l'avait pris en flagrant délit, voulut jouer au fou, mais tout fut inutile. Les officiers le saisirent au collet et le conduisirent au poste. On a trouvé dans ses poches un petit sac contenant des morceaux d'or et $600, dont une part e en billets de banque du Canada. James dit qu'il a travaillé sur l'isthme, dans le voisinage de Panama.

Troisième District.

Un Allemand du nom de Muller a été trouvé, vendredi soir, caché parmi des merins. Il était ivre et a dit aux hommes de garde qu'il s'était caché parce qu'il avait tué un homme. Le nommé Stephens a été envoyé à l'Hôpital de Charité; il est atteint d'aliénation mentale causée par un coup porté par Muler.

EUROPE.

Arrivée de l'Atlantic.

Les journaux européens apportés par l'*Atlantic* sont arrivés samedi. Ils vont jusqu'au 8 janvier pour Paris et jusqu'au 10 pour Liverpool. Le *Moniteur* publie la circulaire suivante que le ministre des affaires étrangères a adressée, sous la date du 30 décembre dernier, aux légations françaises :

Paris, le 30 décembre 1853.

Monsieur,

Les affaires d'Orient prennent une tournure trop grave pour que je ne veuille pas, au moment même où les circonstances imposent de nouveaux devoirs au gouvernement de S. M. I, vous rappeler les efforts que nous n'avons cessé de faire dans le but de prévenir les complications dont l'Europe est si sérieusement menacée.

La question des Lieux Saints, mal présentée ou mal comprise, avait excité les alarmes du cabinet de Saint-Pétersbourg ; nous avons essayé de calmer ses inquiétudes par de loyales et complètes explications. Il nous avait paru que, tout en réservant les droits de la Porte, le but du cabinet de Saint-Pétersbourg était de gagner à la Porte, alors, de la mission loin du théâtre où il était né. Notre opinion n'a pas été partagée par la Russie, et M. le prince de Menschikoff a reçu l'ordre de se rendre à Constantinople. Je me bornerai à dire que si nous avions eu les vues exclusives que l'on nous soupçonnait, que si la revendication de nos anciens et incontestables privilèges n'eût pas été soutenue avec autant de modération, la mission de cet ambassadeur extraordinaire aurait tout de suite devenue l'objet d'un conflit que nous avons su éviter.

L'affaire des sanctuaires de Jérusalem assoupie, et, d'après le témoignage de M. le comte de Nesselrode lui-même, réglée d'une manière satisfaisante, une autre difficulté s'est élevée. M. le prince de Menschikoff a réclamé des garanties pour le maintien des privilèges de l'église grecque. Le cabinet de Saint-Pétersbourg s'établissait par aucun fait particulier que ces privilèges eussent été violés, et la Porte, au contraire, confirmait solennellement les immunités religieuses de ses sujets chrétiens.

Animé du désir d'apaiser un différend qui, s'il concernait d'un côté les droits souverains du sultan, de l'autre touchait à la conscience de S. M. l'empereur Nicolas, le gouvernement de S. M. I, de concert avec celui de S. M. britannique, a recherché avec soin le moyen de réconcilier les intérêts à la fois si délicats et si complexes qui s'y trouvaient engagés. Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne peut avoir oublié le zèle et la loyauté que nous avons mis à remplir cette tâche difficile ; il ne saurait davantage méconnaître que la résistance de la Porte à accéder au premier plan de transaction émané de la conférence de Vienne, n'a pas été la seule cause de notre insuccès.

Pendant le cours de ces diverses négociations, des faits graves s'étaient produits : une armée russe avait franchi le Pruth et envahi en pleine paix deux provinces de l'empire ottoman. Les escadres de France et d'Angleterre avaient dû se rapprocher des Dardanelles, et dès cette époque, le gouvernement de S. M. I, vous le savez, vous a fait connaître que si les forces navales auraient mouillé dans les eaux de Constantinople. Cependant, s'il a jugé nécessaire d'établir son droit, ce n'a été en quelque sorte que pour faire ressortir davantage sa modération. La nature des rapports de la Russie avec la Sublime Porte était trop anormale pour que l'état de guerre ne succédât point à l'état de paix, ou, pour mieux dire, il était qu'en réalité les choses reprissent leur véritable nom et que l'agression dont le territoire turc avait été l'objet, produisît ses conséquences. Ce changement dans la situation a nécessité un nouvel mouvement de notre escadre, et à la demande du Sultan, le pavillon français a paru dans le Bosphore en même temps que le pavillon britannique.

Toutefois, monsieur........, nous n'avions pas renoncé à l'espoir d'un arrangement, et, d'accord avec l'Autriche et la Prusse, comme déjà nous l'étions avec l'Angleterre, nous poursuivions encore un but pacifique. Des propositions nouvelles, au succès desquelles nous ne cesserons d'employer tous nos efforts, ont été adressées à la Porte par les représentants des quatre puissances.

Aucun traité conclu avec la Russie n'interdisait à nos vaisseaux de guerre la navigation de la mer Noire. Le traité du 13 juillet 1841, en fermant, en temps de paix, les passages des Dardanelles et du Bosphore, réservait au Sultan la faculté de les ouvrir en temps de guerre, et le jour où S. H. nous avait laissé le libre accès des détroits, celui de l'Euxin nous était légalement acquis. Les mêmes motifs qui nous avaient retenus si longtemps dans la baie de Besika arrêtaient notre escadre dans la rade de Beikos.

Le gouvernement de S. M. I. avait à cœur de témoigner jusqu'au bout des sentiments d'amitié qu'il professe pour la Russie, et de rejeter aux yeux du monde la responsabilité d'une aggravation dans un état de choses que tous ses ménagements n'étaient point parvenus à modifier. Il se plaisait à penser d'ailleurs, d'après le contenu de plus récentes dépêches de M. le général de Castelbajac, que le cabinet de Saint-Pétersbourg, satisfait d'une prise de possession qu'il considérait comme un gage, ne prendrait nulle part l'offensive dans la lutte qu'il a si malheureusement commencée avec la Turquie. Il nous paraissait suffire que la présence de notre pavillon dans les eaux de Constantinople attestât notre ferme intention de protéger cette capitale contre un danger soudain, et nous ne voulions pas que son apparition prématurée dans les parages plus rapprochés du territoire russe risquât de passer pour une provocation.

L'état de guerre rendait sans doute une collision possible sur mer comme sur terre entre les parties belligérantes ; mais nous avions été autorisés à croire que notre réserve serait imitée par la Russie, et que ses amiraux éviteraient avec le même soin que les nôtres les occasions d'une rencontre, en s'abstenant de procéder à des mesures d'agression dans des limites, où, si nous avions pu supposer le cabinet de Saint-Pétersbourg animé d'intentions différentes, notre escadre aurait certainement exercé une surveillance plus active.

L'événement de Sinope, monsieur.........., s'est donc produit en dehors de toutes nos prévisions, et ce fait déplorable modifie également l'attitude que nous avions désiré garder.

L'accord qui s'est opéré récemment à Vienne entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse a établi le caractère européen du différend qui existe entre la Russie et la Porte. Les quatre cours ont solennellement reconnu que l'intégrité territoriale de l'empire ottoman était une des conditions de leur équilibre politique. L'occupation de la Moldavie et de la Valachie constitue une première atteinte à cette intégrité, et il n'est pas douteux que les chances de la guerre ne puissent altérer l'entamer davantage.

M. le comte de Nesselrode, il y a quelque mois, représentait comme une compensation nécessaire à ce qu'il appelait des notre occupation des Dardanelles, l'établissement des principautés du Danube. A notre tour, [illegible] nous croyons qu'il est devenu indispensable de [illegible] ... tre de [illegible] la Turquie et les positions militaires déjà prises par l'armée russe. Il nous faut un gage qui ne nous assure le rétablissement de la paix en Orient, à des conditions qui ne changent pas la distribution des grands États de l'Europe.

Le gouvernement de S. M. I. et le gouvernement de S. M. britannique ont, en conséquence, décidé que leurs escadres entreraient dans la mer Noire et combineraient leurs mouvements de façon à empêcher le territoire ou le pavillon ottoman d'être en butte à une nouvelle attaque de la part des forces navales de la Russie.

MM. les vice-amiraux Hamelin et Dundas vont recevoir l'ordre de communiquer à qui de droit l'objet de leur mission, et nous avons pleine confiance que cette démarche loyale préviendra des conflits que nous verrions avec le plus vif regret. Le gouvernement de l'empereur, je le répète, n'a qu'un but, celui de contribuer à opérer des conditions honorables un rapprochement entre les deux parties belligérantes, et, si les circonstances l'obligent, il se prononcera contre l'éventualité redoutable, il conserve la confiance que le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui a donné de si nombreux exemples de sa sagesse, ne voudra pas exposer l'Europe, à peine remise de ses secousses, à de nouvelles épreuves que la haute raison des souverains a su lui épargner depuis de si longues années.

Je vous autorise à donner lecture de cette dépêche à M.

(Signé) Drouyn de Lhuys.

La note suivante, soumise à la Porte par les représentants des puissances, a été acceptée par le Sultan ; on attend maintenant la réponse du Czar : et il est à croire qu'elle ne sera pas à demander ultimatum :

Les soussignés ont l'honneur de porter à la connaissance de la Sublime Porte, que les gouvernements des quatre puissances ont encore des raisons de croire que Sa Majesté l'empereur de Russie ne souhaitant que le règlement de la [illegible] ... comme ayant été rompue par la déclaration de guerre et par les faits qui en ont été la conséquence ; et, de plus, connaissant que, selon les propres déclarations de Sa Majesté Impériale, elle désire seulement pour d'une sûre et parfaite égalité des droits et immunités octroyés par Sa Majesté le sultan et ses glorieux ancêtres aux communautés chrétiennes sujettes de la Sublime Porte :

Et que, de son côté, la Sublime Porte, répondant à des déclarations par celle qu'elle a déjà faite elle-même, de regarder comme important à son honneur de continuer à maintenir lesdits droits et immunités, et qu'elle est encore disposée à mettre un terme au différend élevé entre les deux puissances ;

Les négociations à suivre seront basées :

1. Sur l'évacuation la plus prompte possible des principautés.
2. Le renouvellement des anciens traités.
3. La communication des firmans relatifs aux privilèges spirituels octroyés par la Sublime Porte à tous ses sujets non musulmans, laquelle communication aux puissances serait accompagnée par des garanties convenables données à chacune d'elles.

L'arrangement déjà fait pour compléter l'accord relatif aux Lieux Saints et aux établissements religieux à Jérusalem, sera définitivement adopté. Cet arrangement concerne l'érection d'une église et l'établissement d'un hôpital russe à Jérusalem.

La Sublime Porte déclarera aux représentants qu'elle est prête à nommer un plénipotentiaire pour établir un armistice et négocier sur les bases ci-dessus établies, avec le concours des puissances, dans une ville neutre, qui sera désignée entre elles.

La déclaration faite par les puissances dans le préambule du traité du 13 juillet 1841, sera formellement confirmée par les mêmes puissances dans l'intérêt de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman et du concert européen.

La Sublime Porte déclarerait, de son côté, dans le même intérêt, sa ferme résolution de développer plus efficacement son système administratif, et ces améliorations intérieures de nature à satisfaire les besoins et la juste attente de ses sujets de toutes les classes.

Stratford Redcliffe,
Baraguay d'Hilliers,
L. De Wildenbruck,
B. De Bruck.

Péra, 12 décembre 1853.

Voici le texte de la notification ou proclamation que le Divan a fait insérer dans le journal turc, le *Djéridé Hawadis*, et placarder sur les murs de Constantinople, pour calmer les esprits alarmés de la nouvelle délibération du grand conseil de l'empire, qui a duré du 18 au 21 décembre :

Les puissances alliées ont fait part à la Sublime Porte des intentions pacifiques que la cour de Russie ne cesse de témoigner, et en poussant aussi de leur côté le gouvernement impérial dans cette voie, elles ont demandé quelles étaient ses intentions à cet égard.

En conséquence, l'affaire a été soumise aux délibérations du conseil convoqué *ad hoc*, et composé de tous les ministres, visirs, ulémas, pachas militaires des armées de terre, et autres dignitaires de l'empire.

Il a été décidé à l'unanimité de répondre que, puisque la Sublime Porte a pris le parti de la guerre pour sauvegarder ses droits et l'intégrité de ses Etats, on ne repousserait pas une paix prête à les garantir actuellement et dans l'avenir.

Un fetwa confirmatif de cette décision vient d'être rendu par le cheik-ul-Islam, un ordre impérial a été émané à cet effet.

Communication de ce qui précède a été faite aux représentants des quatre puissances.

Le point où en est l'affaire en ce moment ne porte que sur une simple demande et réponse. Actuellement il ne s'agit pas de paix. On n'a pas même établi un armistice. L'état de guerre continue, et des dépêches annonçant ce qui s'est passé, viennent d'être envoyées aux pachas, généraux des armées de Roumélie et d'Anatolie, pour qu'aucune atteinte n'en soit portée aux cours des opérations militaires.

La présente notification a pour but de porter cette déclaration à la connaissance de tout le monde.

La décision ses mentionnée ayant été prise à l'unanimité, conformément aux glorieuses dispositions du fetwa, émané de par la loi sacrée, celui qui se permettra de faire des propos contraires, sera, comme ayant tenu des propos contraires à une décision prise à l'unanimité, à subir immédiatement les peines qu'il aura encourues par ce fait.

Nous vous annonçons cette disposition pour votre information.

22 décembre 1853.

On écrit de Paris, 7 janvier, au *Times* de Londres :

La rumeur circule aujourd'hui que l'empereur Nicolas a consenti à accepter le protocole de Vienne, et que des dépêches ont été reçues à Paris à cet effet.

On assure de nouveau qu'une dépêche a été reçue à Vienne, disant que l'ambassadeur russe à cette cour annonce que son maître a consenti à envoyer un plénipotentiaire à la conférence, dont le siège serait Berlin, avec le but d'arranger le différend entre la Russie et la Turquie.

On rapporte, d'un autre côté, que M. de Kiseleff, l'ambassadeur russe à Paris, avait pris le parti de quitter son poste après la circulaire de M. Drouyn de Lhuys, mais qu'il a ensuite jugé préférable de rester jusqu'à la réception de la réponse aux propositions de Vienne, qu'on n'attend pas de Saint Pétersbourg avant le 18.

On écrit au même journal sous la date de Paris, 8 janvier :

Hier, j'ai fait mention de la rumeur concernant la probabilité de l'acceptation par l'empereur Nicolas du protocole des quatre puissances. On rapporte aujourd'hui comme positif que le prince de Chimay est arrivé à Paris avec une lettre autographe du roi des Belges à l'empereur des Français, contenant des propositions de paix. Il n'est pas dit si le roi des Belges écrit au nom de l'empereur de Russie; mais si la rumeur est fondée, il est plus que probable qu'il n'agirait pas sans cette démarche. Il y a quelques jours, on annonçait à Paris que le prince Chimay y était attendu avec une mission de ce genre.

L'opinion que l'empereur Nicolas finira après tout par céder semble gagner du terrain. Il doit maintenant être convaincu que la France et l'Angleterre, sur les dissensions desquelles il avait compté, sont fermement résolues à résister à son agression, et que l'opinion de l'Europe est contre lui. Il a choisi entre la ruine et l'humiliation; mais quoiqu'il lui reste l'avenir, il n'aura à s'en prendre qu'à lui-même—S'il consent à négocier d'après les termes de la note de Vienne, on pense que Bruxelles sera la place choisie pour les conférences.

DERNIERES NOUVELLES.

(Dépêches télégraphiques.)

Saint Pétersbourg, 30 décembre—Le sixième corps, cantonné à Moscou et dans les environs, a reçu des ordres pour avancer vers le Sud; les premières colonnes sont déjà en mouvement.

Le premier corps, composé des grenadiers, était cantonné en Finlande, en Livonie, en Esthonie et en Courlande.

La noblesse allemande de Courlande, qui professe la religion luthérienne, a sollicité la permission d'envoyer ses enfants comme volontaires à ses frais, pour combattre en faveur de la religion orthodoxe.

Berlin, 6 janvier—Les autorités russo-polonaises ont annoncé à notre gouvernement qu'un complot politique avait été découvert, et que de nombreuses arrestations avaient eu lieu en Pologne et dans le grand duché de Posen.

L'empereur Nicolas a exprimé le désir de voir les journaux prussiens s'abstenir de toute communication sur les mouvements de l'armée russe.

LES DUELS DE MADRID.

Nous avons suivi et relaté toutes les péripéties des duels de Madrid. L'intérêt bien naturel qu'y prenaient nos lecteurs nous a fait un devoir de n'omettre aucun détail et de rapporter toutes les versions. On sait toute la vérité sur la cause des duels et sur leurs résultats. Nous allons maintenant, pour compléter l'historique du double combat qui a causé une vive impression à Madrid et ailleurs, reproduire une lettre que M. Soulé fils a adressée au *Messager de Bayonne* pour rétablir les faits si odieusement dénaturés par ce journal.

Madrid, 30 décembre 1853.

A M. Rignon, rédacteur du *Messager de Bayonne*.

Monsieur,

Le compte-rendu que publie votre feuille du 22 décembre des difficultés et de la rencontre survenues entre M. le duc d'Albe et moi, n'est, malgré la garantie que vous donnez de son authenticité, qu'un tissu de faussetés et de mensonges.

Je ne sais qui sont les correspondants qui vous ont fourni les matériaux. Vous les représentez comme ayant « joué un rôle dans les faits qu'ils racontent ; » cela se peut, mais alors ils l'ont joué derrière les coulisses et ont eu bien soin de ne point laisser voir. Les véritables acteurs se sont montrés trop hommes d'honneur pour que je puisse un instant les soupçonner d'être pour quoi que ce soit dans la turpitude que vous leur prêtez. Quels qu'ils soient, au demeurant, vous pourrez juger de ce qu'ils sont par ce qui va suivre. J'aime à croire, Monsieur, que vous n'êtes nullement le complice de leur imposture. L'usage que votre feuille de ma lettre fera voir à quel point je vous ai bien jugé.

Vous dites que ma querelle avec le duc d'Albe prit son origine « dans quelques remarques, dans quelques plaisanteries sur la toilette de Mme Soulé, échangées entre le duc d'Albe et l'ambassadeur de France ; » et vous parlez avec une sorte de satisfaction de l'inédit tout particulier qu'a pris à cette affaire « l'empereur des Français. »

Il ne pourrait bien que, malgré l'aversion qu'ils devaient avoir pour la vérité, il leur fût arrivé, en ceci du moins, et sans doute par mégarde, de lui rendre un involontaire hommage. Ce qu'ils vous racontent a bien sûrement quelque vérité, et dans tout ce qui n'a pas de lui le [illegible] ... au but de l'offense faite à ma mère [illegible] ... point, je vous l'abandonne, d'ailleurs, que je suis amené à prendre le moindre souci.

Pour tout ce qui est au dehors des actes mentionnés dont je viens de parler, je déclare, il n'y a pas un mot de vérité dans ce que vous [illegible] ... impudemment vous fiez être.

C'est de la bouche du duc d'Albe, entr'autres, que j'ai tiré d'un [illegible] que je n'appartenais, comme ce qui [illegible] demander raison par une lettre adressée à [illegible] ...

Ce propos, dites-vous, n'était « qu'une insignifiante plaisanterie sur la toilette de Mme Soulé [illegible] ... »

[illegible]

Vous dites que le duc d'Albe « jeta ma lettre au feu devant ses témoins, et que ceux-ci, » qui ont bien reçu de moi cette réponse au sujet de la « lettre de la ..., *Monsieur, que ma lettre soit* *conservée* » Quelque votre lettre, *à Monsieur, soit écrite sous l'impression d'un sentiment qui fait preuve d'un bon cœur s....* etc.

Vous dites que le duc d'Albe « après avoir lu ma lettre m'envoya à son tour deux de ses amis pour exiger la rétractation de ce qu'il venait de lire et obtenir la remise de la lettre d'explications qu'il avait écrite ; que je désavouai les expressions blessantes faites à [illegible] ... et demandai à conserver la lettre que j'avais reçue du duc d'Albe en donnant ma parole d'honneur que je ne m'en servirais jamais, etc.

Après l'envoi de mon cartel et la lettre d'explications qui s'en suivit, le duc d'Albe n'a eu aucune communication avec moi. Sa réponse, motivée sur ma lettre, rendait une explication non seulement inutile, mais tout à fait inopportune. Il n'est donc pas vrai qu'il m'ait envoyé deux amis pour exiger une rétractation de ce que je disais dans ma lettre. Il n'est pas vrai que j'aie désavoué les expressions dont je m'étais servi ni donné ma parole d'honneur de ne faire aucun usage des excuses qu'il m'avait faites.

Vous dites que « le duc d'Albe proposa de se battre au sabre ; »—il n'en est pas même question.

Vous dites que « je me rendis sur le terrain après avoir demandé et obtenu un délai de quarante huit heures. » Je ne demandai ni n'obtins par conséquent aucun délai. J'arrivai sur le terrain en même temps que le duc d'Albe, et au lieu du rendez-vous, cinq minutes avant l'heure convenue.

Vous dites que « je fus suivi de six voitures pleines de Yankees qui habitent Madrid ; »—Je ne fus suivi que d'un serviteur et de la voiture qui portait mon père, mon médecin, un de mes amis, Français comme vous, et un Américain, le seul des Etats Unis qui habite Madrid en dehors du personnel de la Légation.

Vous me donnez « vingt trois ans ; » j'en ai à peine vingt-deux ; mais vous n'avez garde de dire que le duc d'Albe en a trente six, qu'il a plusieurs années de salle et avait en vingt trois jours pour s'exercer après avoir reçu mon cartel qu'il déclina par des explications amples et satisfaisantes et avant de m'envoyer le sien, que j'acceptai sans hésitation et sur le champ.

Vous dites que mon poignet se fatigua vite « sous le poids d'une épée que je trouvais trop lourde ; »—Les épées étaient lourdes il est vrai, mais ce n'est pas à moi à cette instance ; qu'elles furent échangées contre des épées plus légères que le duc d'Albe avait apportées avec lui.

Vous dites que « j'ai été blessé ; » il n'en est rien ; je n'ai point reçu la plus petite égratignure.

Enfin vous parlez de promesses que j'aurais faites de démentir la presse anglaise, et de brûler devant les témoins la lettre que m'avait écrite le duc d'Albe.

Je n'ai pu faire et n'ai point fait de promesses de ce genre ou d'aucun autre genre. Je n'avais que faire avec la presse anglaise qui n'était tout à fait étrangère.

Le duc d'Albe se fut gardé de m'imposer la moindre exigence sachant bien quel cas j'en aurais fait. Une telle exigence d'ailleurs en ce qui touchait la lettre qu'il m'avait écrite n'eût servi qu'à créer l'impression qu'elle pouvait contenir quelque chose de blessant pour son caractère.

Et vous couronnez votre récit par une description du combat qui me représente comme ayant été, tout le temps de sa durée, à la merci du duc d'Albe, et pouvant à peine tenir mon épée droite.

Je n'ai pour confondre les détracteurs qui se cachent derrière vous qu'à mettre sous les yeux de vos lecteurs la version qu'en ont donnée mes témoins, c'est à dire ceux du duc d'Albe et les miens.

Voudrez-vous, Monsieur, rectifier les mensonges que vous avez fait dire vos correspondants? Je ne veux point en douter ; mais si vous vous y refusiez, je trouverais le moyen de démasquer et de flétrir les infâmes calomniateurs dont vous vous êtes fait l'écho et le garant.

Je suis, Monsieur, votre bien humble serviteur,

Nelvil Soulé.

La version des témoins dont parle M. Nelvill Soulé a déjà paru dans les colonnes de l'*Abeille*.

Nous lisons d'une autre part dans la correspondance de M. Gaillardet :

Les nouvelles *vraies* de Madrid n'annoncent point d'amélioration dans l'état de marquis de Turgot, et ses médecins craignaient d'être obligés de l'amputer. Un correspondant de l'*Indépendance Belge* se dit autorisé à nier que la conduite de pauvre marquis ait été désavouée en rien par l'empereur.

La version erronée, publiée par le *Messager de Bayonne* sur cette regrettable affaire, a valu à ce journal une lettre de M. Nelvil Soulé, dont je vous envoie une copie, mais que la feuille bayonnaise ne publiera probablement point en entier. M. Soulé père a aussi adressé au *Siècle* et à la *Presse* de Paris des communications énergiques, que les rectifications de M. Mercier avaient d'avance rendues inutiles. Le jour est fait complètement sur cette histoire, dans laquelle le fils Soulé a soutenu courageusement l'honneur de son nom. Il était, dans sa lettre que vous m'avez à mon cartel, que les premières épées furent échangées contre des épées plus légères, et des correspondances de Madrid assurent que le duc d'Albe, après avoir quitté le terrain, où il s'était conduit en homme brave, ment que son adversaire, s'est aperçu qu'il avait reçu à la poitrine un coup de pointe amorti par ses vêtements.

Voici maintenant une lettre adressée par M. Pierre Soulé à l'*Indépendance Belge*. Nous sommes obligé de traduire de l'anglais, l'original ne nous étant pas parvenu :

Madrid, 30 décembre 1853.

Au rédacteur de l'*Indépendance*,

Monsieur,

Votre journal du 24 courant renferme, sous le titre de « Correspondance particulière de Paris, » &c, une relation de différend entre mon fils et le duc d'Albe, ainsi que de la difficulté entre le marquis de Turgot et moi. Quelques détails de cette relation étant complètement inexacts, vous me permettrez, j'espère, de les rectifier.

Il est complètement faux que la lettre d'explication écrite à mon fils par le duc d'Albe ait été, comme l'affirme votre correspondant, renvoyée, avec sa sanction, aux journaux anglais; il n'est pas plus vrai non plus que la publication de cette lettre soit résultée la difficulté qui a amené la rencontre du 14 novembre.

Il n'est pas vrai que mon [illegible] été désarmé par le gentilhomme espagnol.

Il n'est pas vrai que dans ma rencontre avec le marquis de Turgot son épée très violemment Elle était au contraire calme et sérieuse, quoique prononcée et péremptoire.

Il n'est pas vrai que le coup de M. de Turgot m'ait accordé trois ans pour m'exercer. Mais il est vrai qu'il a frappé, dix huit jours auparavant, un pouvoir de 4 gazettes par sa distance, qu'après s'être fait la main, il ne m'a imposé un plus ou de temps pour arranger mes affaires, mais m'a gardé à fléter le combat et m'a privé de vingt-quatre heures de temps que j'avais demandées, délai qui avait été stipulé par ses témoins et les miens.

Enfin il n'est pas vrai que contrairement à la coutume générale, je me sois éloigné du terrain sans donner de marques de sympathie au blessé. Mon premier mouvement, en voyant tomber mon adversaire, a été de lui faire dire par un de mes témoins, le brave et incorruptible intendant, Don Benito Alenoñ Gamindo que j'espérais que la blessure ne serait pas sérieuse. C'est mon mouchoir, ainsi que celui de l'héroïque général Don Francisco Valdes, mon autre témoin, qui a servi à envelopper le blessé. C'est mon linge qui a servi à l'appareil mis sur la blessure, et c'est mon médecin qui a donné les premiers soins au marquis de Turgot.

Quant à une réconciliation, je ne reconnais à personne le droit de se constituer juge des raisons qui m'empêchent de la rechercher, ni des raisons qui pourraient me porter à m'y refuser, dans le cas où on chercherait à opérer un rapprochement entre mon adversaire et moi.

L'insulte faite à Mme Soulé, à l'hôtel de M. de Turgot, était dirigée contre moi et non contre elle, et provient d'une source qui, si élevée qu'elle semble être, n'est pas celle à laquelle je serais disposé à faire la plus légère concession.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, &c.

Pierre Soulé.

CANADA.

Nous lisons dans le *Moniteur Canadien* du 26 janvier :

Température.—Depuis quelques jours, l'hiver, le véritable hiver des régions glaciales a fait son apparition dans nos campagnes. Une neige abondante couvre la terre. Tous les grands cours d'eau sont glacés et peuvent supporter les plus lourds fardeaux. Ils sont sillonnés de chemins pour les piétons et les voitures. Hier matin, le thermomètre était descendu à 26 degrés au-dessous de zéro. Dans l'après midi, le temps était superbe, le soleil rayonnait dans toute sa splendeur, mais le froid était toujours d'une intensité extraordinaire.

Statistiques.—Des rapports officiels publiés dans les journaux de Québec montrent que le nombre des paquebots arrivés à ce port durant l'année 1853 a été de 336, dont 131 venaient d'Angleterre, avec 9689 passagers ; 86 d'Irlande avec 14,492 passagers ; 28 d'Allemagne avec 2,810 passagers ; de Norwège 28, avec 9,080 passagers, des Ports Inférieurs 34, avec 496 passagers. Le nombre total des émigrants débarqués dans la Province a été de 36,699. Mort en mer, 366. Morts à la quarantaine, 32. Nombre de naissances pendant le voyage, 98.

Désastres en mer.—Nous apprenons de Terreneuve que le brick Lancet est arrivé à St Jean le 7, et apporte la triste nouvelle de la perte de son propriétaire, le capitaine Hartery. Le Lancet quitta l'île Valen le mardi de la semaine précédente. Il fut retenu durant deux jours à la baie de Placentia, mais sans pouvoir entrer dans le port, et le vendredi suivant à 7 heures environ du matin, la mer était grosse, monta à une grande hauteur. Le capitaine était au gouvernail. Une forte lame balaya le pont, et emporta le malheureux M. Hartery et un second qui se trouvait près de lui. On donna aussi de raison [illegible] du navire et fut infructueusement sauvé. Mais le capitaine ne reparut plus.

Le brick *Fidelity*, capitaine Naldrame, de North Shields, se perdit le 3, près du cap Race. Il venait de Montréal et allait à Londres avec une cargaison de froment. Vaisseau et cargaison ont été engloutis. Le capitaine Naldrame expira, en outre, et son équipage... avec le reste des hommes, David McKenzie de la goélette de Pictou, pour les secours qu'il en a reçus, qui le capitaine [illegible] a pris à son bord ainsi que son équipage, et les a transportés à St Jean.

On trouvera aussi dans la [illegible] ...

[illegible]

NOMINATIONS RATIFIEES.

Les nominations suivantes, faites par le gouverneur, ont été ratifiées ces jours derniers par le Sénat :

Duncan C Goodwin, Directeur du Collège d'Etat, en remplacement de Thomas C Mure, démissionnaire.
Bythel H Baird, Notaire à Natchitoches.
F S Goode, Notaire à Terrebonne, en remplacement de M Wm H Mercer, démissionnaire.
Alfred Roman, Notaire à St-Jacques, en remplacement de J B Ferchaud, démissionnaire.
John A M Hugh et A W Bill, Notaires à Est Bâton Rouge.
H J G Battle, Notaire à Caddo (Shreveport).
Henry Hereford, Notaire à Est Féliciana.
Adolphe Comdroy, Notaire à St-Martin.
E M Gerard, Notaire à Lafayette, en remplacement de G Laurent, démissionnaire.
Wm McLee, Notaire à Morehouse.
Cadi D Strickland, Notaire à Ste-Hélène.
F A Broissat, Notaire à Rapides.
G N Seagrove, Notaire à Ste-Marie.
Conrad Manor, Notaire à Assomption.
Lewis R Eustis, Notaire à Ste-Marie.
R M McMillan, Notaire à Ste-Marie.
Joel B Otto, Notaire à Jackson.
Aaron Robinson, Notaire à Est Féliciana.
Joseph W Williams, Notaire à Madison.
Henry L Duffel, Notaire à Ascension.
Wm H Wilder, Notaire à Livingston.
Jefferson Lea, Notaire à Livingston.
Wm Acres, Notaire à Livingston.
R A Greene, Notaire à Claiborne.
John W Pearce, Notaire à Rapides.
H L Martin, Notaire à Rapides.
W A Langley, Notaire à Ste Marie.
J A Fleetwood, Notaire à Madison.
J P Oliver, Notaire à Caddo.
J F Smith, Notaire à St Landry.
Jas. Welsh, Notaire à Est Bâton-Rouge.
J M Thomasson, Notaire à Claiborne.
W Minton, Notaire à St Landry.
J Sedley Webb, Notaire à Iberville.
J H Black, Notaire à Iberville.
De Witt C Jones, Notaire à Ouest Féliciana.
E R Herring, Notaire à Bossier.
W Beatty, Notaire à Pointe Coupée.
Gwinu Harris, Notaire à Rapides.
Eli Harris, Notaire à Carroll.
B D Roberts, Notaire à Est-Féliciana.
E C Lukie, Notaire à Rapides.
F A Tete, Notaire à Assomption.
Amadee Morel, Notaire à Assomption.
Trasimou Trahan, Notaire à Assomption.
Malcolm H Nicholls, Notaire à Ascension.
A M Bowie, Notaire à St-Tammany.
R H Williams, Notaire à Winn.
R B Frierson, Notaire à DeSoto.
F L Armstead, Notaire à DeSoto.
L H Couvillon, Notaire à Avoyelles.
J M Holliday, Notaire à Est Bâton-Rouge.
J B Warmack, Notaire à Ste-Hélène.
Boswell Elmer, Notaire à Bossier.
R J McLeroy, Notaire à Jackson.
J P Budden Notaire à Franklin.
J F Fenner, Notaire à Ouachita.
Hezekia Hayes, Notaire à St Landry.
O P Park, voyer à Madison.
W M Randolph, rapporteur des décisions de la Cour Suprême.
Armstrong J Osborn et Thomas Cockerham, conservateurs du bureau des terres à Wrinsborough, Louisiane.

ECRITURE ET TENUE DES LIVRES—On recevra, cette semaine, de nouveaux élèves à l'Académie de Dolbear, No 106 rue du Canal. Les habitants de la ville et de la campagne sont invités à venir examiner et juger eux-mêmes des progrès des élèves.

DECOUVERTE IMPORTANTE

Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de

Amer de Mortimore pour la purification du sang.

Cette agréable liqueur, qui donne un si bonne haleine et contribue si puissamment à faire ressortir une bonne santé, peut être achetée chez nous, en n'importe quelle quantité, en gros ou en détail. Toutes les dames, les messieurs et toutes les familles devraient en faire un usage journalier.

Venez chercher une circulaire.

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangements avec les propriétaires, nous avons toujours un fort approvisionnement de cette liqueur et pouvons la fournir par caisses ou autrement. Ces Amers peuvent aussi être achetés dans toutes les pharmacies de la ville en gros.

Plus de 1000 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles auraient grand tort de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
Même No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans

LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
LES MEDECINES GRAEFFENBERG
MEDECINES GRAEFFENBERG.

LES MEDECINES GRAEFFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les reconnaissent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer *gratis*, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi.

J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes.

REVALENTA ARABICA, De Barry Du Barry & Cie., à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des aliments—à la fois nourrissante et reconstructive, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est éprouvée surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, les graviers des reins et de la vessie, les hémorrhoïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.

Je n'hésite pas à déclarer que la Révalente Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques.

Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, les éruptions cutanées, les affections bilieuses et nerveuses, les affections du foie et des reins, la jaunisse, la fièvre, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.

Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. P. DUCONGE, No 39, rue de Chartres, N. O. Et chez Z. GERMAIN, No 137, rue Royale.

N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible.

MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de Recorder du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

GUANO.—Le Gouvernement Péruvien a, par suite des frets, de 20 à 25 00 plus élevés que les années précédentes qu'il est obligé de payer, donné ordre à ses agents dans cette ville, MM. Castillo & Harispe, de hausser le prix du guano. *Voir plus loin le tarif des prix.* 30 janv—5

Décédée hier, 5 de février, Madame veuve BUISSON, née Guillotte. Les amis des familles Buisson et Guillotte sont priés d'assister à son enterrement qui partira aujourd'hui, à onze heures, de sa résidence, à l'angle des rues Félicité et du Camp, Lafayette.

CONCERT DE Mme SONTAG. AJOURNEMENT.

DES circonstances imprévues ayant retardé le départ de Mme Sontag de Louisville, son premier concert à la Nouvelle Orléans est renvoyé jusqu'à nouvel ordre. Pour le moment la vente des billets est suspendue et les billets déjà pris seront valables pour le prochain concert ou bien seront remboursés aujourd'hui au bureau de la salle des Odd Fellows, de midi à 4 heures. 6 fév—1

DEMANDE D'UN BOULANGER—Un boulanger français et un cuisinier trouveraient de suite de l'emploi en s'adressant à M. Joseph Lisbony, notaire, rue St-Louis, 61. 6fév—2

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—166 caisses venant d'arriver et en débarquement du navire Pacific et des barques Kedar et J B Lancaster, convenables aux détails de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix, à des conditions libérales. J. HOBBS & Co, 12 & 14, rue Douane

ABSINTHE—900 caisses absynthe suisse, de diverses marques, à vendre par J LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse

VINS—300 caisses vin rouge supérieur en demi-bouteilles; 900 do Haut Sauterne, demi bouteilles; 1200 vin pour familles, en bouteilles; 100 caisses sardines de 24 boîtes chaque, à vendre par J LANATA, 11 Jefferson et 12 Toulouse

VINS &c—900 bques bon vin ordin. pour familles, 100 vin de Catalogne, 80 barils imitation Madère, 100 do vin de Malaga sec, 60 do do doux, 40 caisses eau verte, 900 caisses vermouth Noilly fils, 25 balles amandes à coque tendre, En magasin et à vendre par J LANATA, 11 Jefferson, 12 Toulouse

DAMEJEANNES—4000 de diverses dimensions, à vendre par J LANATA, 11 Jefferson et 12 Toulouse

MAIS—900 sacs mais blanc et jaune, en magasin, à vendre en lots, à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras

GRAINES D'AVOINE—1200 boisseaux superbe avoine noire d'Egypte, en magasin, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras

AVOINE—300 sacs avoine St-Louis, supérieure, à vendre par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras

FOIN—300 balles excellent foin de l'Ouest, en lots à la convenance des acheteurs, par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras

BLE—Pour planter, à vendre en magasin par F A GONZALES, 11 Front Levée et 32 Poydras

COGNAC—400 futailles des marques suivantes : Jean Louis 1798, Jean Louis 1821, Maglory 1834, A de Monden 1840, J Leville, J J Durand, etc, etc, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 21, Vieille Levée

GENIEVRE—40 pipes de Genièvre, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 21, Vieille Levée

VIN en barriques—600 barriques bon ordinaire vin pour familles et vin ordinaire, sous les clés de la douane, à vendre par J & J TARDOS, 21, Vieille Levée

VIN en caisses—[illegible] Château Margaux, [illegible] à vendre par J & J TARDOS, 21, Vieille Levée

VIN de Malaga—[illegible] barils [illegible] J & J TARDOS, 21 Vieille Levée

CITRONS—[illegible]

VIN de Catalogne—[illegible]

40 DOUZ. [illegible] DUHAN & POLLARD & Co.

[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises a l'Abeille.

ARRIVEE DU STEAMER ARABIA.

Avis d'Europe d'une semaine plus récents. Nouvelles générales.—Nouvelles d'Orient.

Préparatifs de guerre en FRANCE & EN ANGLETERRE.

New-York, 4 février—Les dépêches suivantes renferment les nouvelles les plus importantes apportées par le steamer Arabia.

[Notre première dépêche contenant nos avis commerciaux par l'Arabia, étant égarée en route, nous ne pouvons indiquer le jour de l'arrivée du steamer; nous savons seulement que les dates qu'il apporte de Liverpool vont jusqu'au 21 janvier.—*Edt.*]

AFFAIRES D'ORIENT—COMBAT DE CITALE.

Les bulletins de la bataille de Citale, qui ont été reçus à Londres, démontrent que les Turcs ont remporté dans cette affaire une victoire brillante. Le combat a été acharné et a duré cinq jours. Les Russes ont été complètement taillés en pièces. La perte de ces derniers s'élève à 4,000 hommes. Deux généraux Russes ont été blessés. Le cinquième jour, les Turcs ont attaqué le réserve russe et l'ont mise en déroute. Ce corps s'est réfugié dans la plus grande confusion à Krajova, après avoir abandonné son artillerie aux vainqueurs. Les Turcs ont ensuite détruit les fortifications russes et sont retournés en triomphe à Kalefat.

Préparatifs—Un régiment composé de 1200 Polonais a été formé par Schamyl, le grand capitaine circassien, qui s'occupe également de former une armée dans le Daghestan.

Les Russes ont élevé de solides fortifications à Sébastopol et tout le long de la côte de Crimée, et ont fait éteindre tous les phares.

La Dernière Note—Le Sultan a essentiellement modifié la dernière Note des quatre Puissances, laquelle a été déclarée satisfaisante et envoyée à l'Empereur de Russie à St Pétersbourg. On n'avait pas encore reçu la réponse du Czar, mais on s'attendait à le voir rejeter cette Note, rappeler les ambassadeurs à Londres et à Paris, et déclarer formellement la guerre.

PREPARATIFS DE GUERRE
En Angleterre et en France.

Le gouvernement anglais a commencé à fortifier les côtes d'Angleterre et se prépare aux événements.

En France, la plus grande activité règne dans les arsenaux. On arme et approvisionne tous les navires de guerre. Des ordres ont été donnés de mettre en état de service tous les navires qui ne l'étaient pas, et les ouvriers travaillent même le dimanche.

Hausse sur le Taux d'Intérêt—La Banque de France a haussé le taux de ses escomptes à cinq pour cent.

ITALIE.—Marché des Provisions.—Dans les Etats Romains les provisions étaient d'une grande rareté.

Faillite.—La grande fabrique de toile peinte, de Thompson & Co a fait faillite.

Naufrage.—Le navire *John O'Groat*, allant de Canton à Liverpool, a fait naufrage sur les côtes de Hollyhead. Il avait un riche chargement en soieries et thé, et appartenait à MM Gladstone de Liverpool. Plusieurs des matelots se sont noyés.

Départ du Cardinal Bedini.

New-York, 4 février.—Le cardinal Bedini, nonce du Pape, est parti aujourd'hui pour Liverpool, sur le steamer *Atlantic*.

Nouvelles de Rio Janeiro.

Baltimore, 3 février—Un navire est arrivé ici ce matin, venant de Rio Janeiro, avec des dates jusqu'au 27 décembre. Le steamer anglais est arrivé à Rio le 20 de ce dernier mois et les avis qu'il a apportés ont produit un effet favorable sur le marché aux cafés. Les premières qualités sont montées de 400 à 500 reis, et les autres qualités de 100 à 150 reis. La circulaire de MM. Maxwell, Wright & Co, dit cependant qu'il n'y a pas eu de hausse réelle bien que les prix soient fermement maintenus. ... Les ventes du mois s'élèvent à 180,000 sacs. ... La demande était forte. Le change était ferme.

MM. Murphy & Nevins vendront à l'encan aujourd'hui, à 10 heures, au No 98, rue St Charles, une quantité de Cigares de la Havane, appartenant à la succession de Joseph Frapolli. Des échantillons des marchandises de cigares sont exposés dès cette vente.

Ventes par MM. Beard & May.

7 février—Succession de W. H. Wright—Propriétés dans le Ier et le 4me district et actions et comptes.

11 février—Succession de P. Barthe—Nègres accoutumés aux travaux de briqueterie et de moulin à scie.

11 février—Succession de Patrick Bevenan et sa femme—Propriétés à l'encoignure Erato et Rousseau, 1er district—Succession de Caroline M. Jenks : maison dans la rue du Camp, 4me district.

13 février—Succession du Dr A. Hester : Titre, intérêt, anciens numéros et liste de souscription du Journal de Médecine et de Chirurgie de la Nlle-Orléans. Aussi : un cheval et un cabriolet de médecin.

14 février—Vente aux limites de maisons de résidence, &c, situées dans le 1er district—Lot de terre amélioré dans la rue Liberté, sans réserve et pour cause de départ.

15 février—186 acres d'habitation, de prix. 16 février—Succession de W. H. Gunn—un terrain compris entre les rues Jacob, Solis, Clio et Erato.

16 février—Succession de Mme Ann Elizabeth Walsh—Actions de bateaux de remorque et domestiques de maison.

18 février—Succession de Catherine Eich—Terrains dans la ville de Jefferson—Grand terrain et maisons en briques dans la rue Rousseau.

Succession de Frederick Morris—Deux terrains dans la ville de Jefferson—Propriétés à la Nlle Orléans et à la ville de Jefferson, pour effectuer un partage entre les héritiers Justin Anthony Armitage et sa mère défunte Emilie Pearbon.

25 février—Succession de Wm Berkley—Terrains améliorés à l'encoignure des rues Hercule et Melpomène.

Succession de Mme Jane Bernard—Terrains aux coins des rues Magasin et St-Joseph.

4 mars—Succession de J. L. Leach—Domestiques de maison—Succession du Dr A Hester : une domestique de maison.

6 mars—Succession de Michael Dowling—Propriétés de la banlieue—Succession d'Andrew Gray—4 lots de terre dans le 1er district avec les améliorations qui s'y trouvent—Succession de Michael Gallagher : Un lot de terre dans le 1er district avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—Succession de Robert White : maison de résidence au coin des rues Claiborne et Cypress.

Pour plus amples détails, voir les annonces.

Proclamation par le Gouverneur pour la cancellation d'un bon.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau Exécutif, Baton Rouge, le 28 décembre 1853.

ATTENDU, que James G. Fanning, de la paroisse de Jefferson, a fait application à moi pour la cancellation du bon suivant, savoir :

Un bon souscrit par le dit James G. Fanning, comme principal, le 6 de mars 1853, pour la somme de huit mille piastres, avec L. Heron, Frank, E. F. Robinson et Louis Elkin, comme cautions solidaires.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de déclarer par écrit, à ce bureau du secrétaire d'Etat à Bâton-Rouge, dans l'espace de quatre vingt dix jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bon ne serait pas cancellé et annullé.

(L S) Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, dans la ville de Bâton-Rouge, ce 28me jour de décembre, A D 1853, et le 78me de l'Indépendance des Etats-Unis. Par le Gouverneur, P. O HEBERT, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ANDREW P. HERON, Secrétaire d'Etat. 6 fév—30f

GRAND RABAIS!!
HABILLEMENTS CONFECTIONNES.
GODCHAUX FRERES,
Nos 107 et 108, rue de la Vieille Levée.
[EN FACE LE MARCHÉ A LA VIANDE.]

ONT l'honneur d'informer leur clientèle et le public en général que, venant de recevoir de France et du Nord un supplément à leur stock déjà si complet en vêtements de tous genres pour hommes et enfants, ainsi qu'un magnifique assortiment de chemises françaises de toutes qualités, chapeaux bourre et soie, cravates, porte-monnaie &c, &c., ils vendront leurs marchandises à des prix réduits, afin de maintenir la réputation qu'ils se sont si justement acquise en vertu de leur invariable principe: Vendre à bon marché afin d'offrir à leurs acheteurs un assortiment plus souvent renouvelé.

Deux bons coupeurs attachés à l'Etablissement, portent tous leurs soins aux commandes sur mesures. 6 fév

CONSERVES DE TEYSONNEAU — 40 caisses fruits assortis au jus et à l'eau-de-vie, cerises, cèpes à l'huile, &c., &c., à vendre en débarquement du navire Ellen Maria, par HENRY VALETON, 90 St Louis. 6 fév

ATTENDU incessamment par le navire Great Britain du Havre :—1000 paniers Champagne de Pacy; 500 do do do. A vendre par HENRY VALETON, 90 St-Louis

FRUITS AU JUS—50 caisses fruits au jus Teyssonneau jeune, en débarquement et à vendre par CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

INDIGO DE GUATEMALA—4 surons indigo, qualité supérieure, en magasin et à vendre par CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

VIN BERGASSE—250 barriques vin Bergasse, en magasin et en entrepôt, à vendre par CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

VIN ROUGE—300 barriques vin rouge, 400 caisses do, 20 barils do, en débarquement et en magasin, à vendre par CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

VIN BLANC—150 barils vin blanc, 25 demi-barriques do, supérieur, 25 barriques do, à vendre par CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

PAPIER à lettres français—1000 rames à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée

BI-CARBONATE de soude—400 barillets, en débarquement et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée

INDIGO—53 surons Caracas à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée

SARDINES—80 caisses à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée

PRUNEAUX—70 caisses pruneaux en bocaux à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée

VIN rouge de Bordeaux en barriques et en caisses : 200 barriques différentes qualités, 300 caisses à vendre par W F VREDENBURGH & Co.

GENIEVRE de Hollande—16 pipes venant d'être débarquées et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée

VIEUX WHISKEY d'Irlande—[illegible] à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29 Vieille Levée

GUANO. TARIF DES PRIX.

[illegible]

[illegible]

Le brick anglais ARKEN, capitaine C. J. Morris, venant de Bordeaux, est en débarquement dans le 1er district. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis dans les cinq jours qui suivront le présent avis, ou de voir recevoir leurs marchandises sur la levée, lesquelles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques. PAUL JUGE fils & Co. 31 janv 27, St Louis.

Le brick français JULES ALBERT, venant de Bordeaux, est en débarquement au pied de la rue Du Maine. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours de la présente date, sinon leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. A. CARRIERE, 31 janv 25, Vieille Levée.

CHAMPAGNE VERZENAY, DE BILLICART SALMON. M & J B WALTON, 12, Nouvelle Levée, et 12, rue Tchoupitoulas, Seuls agents pour les Etats du Sud. 125 paniers en débarquement du navire George Thomas, du Havre. 3 fév—7

SUCCESSION DE GIUSEPPE FRAPOLLI. LES créanciers de la succession de feu Giuseppe Frapolli sont requis de présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours à M. Z. Latour, avocat des administrateurs de la dite succession, à son bureau, No 7, rue St-Pierre, Maisons Pontalba. 3 fév—10

LIVRES DE COMMERCE POUR LA CAMPAGNE, CHEZ NORMAN 14 RUE DU CAMP. 14

Les marchands de la campagne achetant des Livres de Commerce soit pour leur propre usage ou pour la vente, trouveront chez NORMAN l'assortiment le plus grand, le meilleur et le plus varié qui ait jamais été offert en vente en cette ville, à des conditions très favorables. 2 fév—3l.1f camp

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.—Encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

Nlle Orléans, 1er février 1854.

UN versement (le 6ème) de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie sera dû et devra être payé à ce bureau lundi, 3 avril prochain.

A l'assemblée qui a eu lieu le 24 janvier 1853, les actionnaires ont fixé les époques suivantes pour la balance des versements, savoir : le premier lundi d'avril et le premier lundi de septembre 1854, le premier lundi de janvier 1855, chaque versement de dix pour cent et un versement de cinq pour cent le premier lundi d'avril 1855; ce versement est le dernier. Avis est donné aux actionnaires que conformément à une résolution de la Direction il sera alloué un escompte de huit pour cent par an à tous ceux qui feront, avant les époques fixées ci-dessus, les versements ci-dessus ou un de ces versements. Par ordre de la Direction. BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 2 fév—2m

Droguerie, Verrerie, Poterie, &c.

LE soussigné reçoit en ce moment : Des fioles variées de toutes grandeurs de 1 gro. à 5. Do blanches carrées, do do. Jarres et bocaux verre blanc, de toute grandeur, Pots en terre, fayence et porcelaine do do. Bassins ordinaires, blancs et jaunes, Capsules à évaporer, en porcelaine française, Creusets de Hesse, de la contenance de 1/2 à 3 gal. Pèse-sirops, pèse esprits, &c. Aussi :—Pentes d'éther, pilules de Clark, Suspensoirs de toute qualité, Bandages clysopompes, clysoirs, Tubes œsophagiens, trousses de chirurgien, Parfumeurs, &c. &c. H BONNABEL, 2 fév enc Natchez et Tchoupitoulas

ON a besoin dans une pharmacie d'un commis parlant anglais et français et bien recommandé.—Pour plus d'informations, s'adresser à H. Bonnabel, encoignure Natchez et Tchoupitoulas. 2 fév

ON DEMANDE à l'Institution BOURSIER, rue Toulouse, 184, un professeur d'anglais, parlant le français. Il devra demeurer dans l'Institution. 4 fév—1m

CANNES OTAHITI pour plant, à vendre par le soussigné. H BONNABEL, Encoig. Natchez et Tchoupitoulas 3 fév

$30 de récompense. PARTIE marronne le 10 janvier dernier, la négresse ANNY, âgée d'environ 30 ans. Elle est de petite taille, yeux vifs, peau noire et d'une démarche vive ; elle parle français. Cette négresse a été achetée dernièrement à l'encan des héritiers David, de Gretna, et est supposée s'y être réfugiée depuis. S'adresser No 23 rue Conti, où la récompense ci-dessus sera payée à qui la ramènera. 3 fév—8

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans. 31 janvier 1854.

M. O. J. TISDALE a été nommé trésorier de cette Compagnie en remplacement de F. N. Wood, démissionnaire, lequel nomination devant avoir son effet à partir du 1er février 1854. JAMES ROBB, Président. 1 fév—2l

DEMANDE—Un Monsieur, sa femme et son frère désirent trouver deux bonnes chambres et leur pension dans une famille française.—On préférerait que l'anglais ne fût pas du tout parlé dans la maison. S'adresser par lettre ou autrement aux soins de M. Robertson J. McDonald, 75, Poydras. 1er fév—1sem

NOUS offrons de vendre 19 beaux nègres de la Caroline du Sud, tous élevés sur la même habitation. On les vendra tous à l'amiable à des conditions libérales. J. A. BEARD & MAY.

Mme BARON, ACCOUCHEUSE, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite respectueusement la confiance des dames de la Nouvelle Orléans. Une expérience de 18 années et les certificats les plus honorables, telles sont les garanties qu'elle peut offrir aux familles.—Elle donnera des consultations pour les maladies des femmes et des enfants, de 1 à 3 heures, à son domicile, No 19 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot. 1 fév—3m

A LOUER—Un vaste appartement, composé de DOUZE PIECES, convenable pour une personne qui voudrait tenir un hôtel garni, situé à l'encoignure des rues Baronne et Poydras, avec pompe et cuisine par la rue Baronne et balcon par la rue Payne. S'adresser au magasin de M. LOUIS CHARLES, Encoignure Poydras et Baronne. 4 fév—15

NOUVEAU RABAIS. TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises fraîches à bas prix trouveront un grand avantage en allant à la maison de mode connue sous le nom de NOUVEAU RABAIS, toutes les marchandises. Entre autres soieries à carreaux à 40 cents la verge. C. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, sur la Levée, près le marché aux légumes. 27 jan

AVIS. S. V. BARRETT & Co, ont transporté leur magasin au No 30, rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Poydras et Lafayette, où ils continueront le même genre d'affaires. 25 jan—10f

Etrangers et Citoyens. LE soussigné a l'honneur de vous annoncer qu'il a maintenant à vendre Au No. 72, rue du Camp : Un fort stock de choix de Beaux bijoux, Diamants, Montres, Chaînes, Argenterie et Argenterie plaquée, Ornements de cheminée et Articles de fantaisie. Qu'il vend à des prix plus bas que d'ordinaire et la plus grande partie *au prix coûtant et au dessous, pour clore.* Aussi : une grande variété de cylindres pour pendules, vases à fleurs, &c, à très bas prix. C. REDON, 30 jan—10 72 rue du Camp

1,724,750 CIGARES DE LA HAVANE, 66,175 paquets de Cigarettes, 96 Pierres à filtrer, 224 balles Tabac de la Havane et du Mexique, 100 boucauts de Riz, 21 caisses Sucre de la Havane, 252 sacs Cacao de Guayaquil et Para, 175 barriques Vin de Catalogne, 137 barils et pipes vin Malaga, Oporto et Xeres, 200 sacs Amandes douces d'Ivica, 400 damejeannes Amandes sans coque, 16 pipes Genièvre de Hollande, 260 rames pap er pour cigarettes, 100 balles Bouchons, 7 sacs Cumin, 8 do Graine d'anis, 12 do Garbanzos. A vendre par B. VALLS, 3 fév 73, rue des Magasins

SCOTCH ALE—100 barriques en quarts et pintes, en débarquement du navire anglais British Lion, venant de Glasgow et à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas

PORTER ET ALE DE LONDRES—100 barriques porter de Londres, 100 idem d'ale de Londres, de la marque R. B. Byass, en magasin et à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE CERISE—100 caisses de la nouvelle récolte, à vendre par O VALETON & Co., 25, rue Tchoupitoulas

RAISINS FRANÇAIS—50 boîtes raisins français en bon état, à vendre par O VALETON & Co, 25, rue Tchoupitoulas

CONSERVES DE LA HAVANE—50 boîtes de 18 pots chacune fruits assortis, 20 boîtes 12 douzaines chacune et de petites boîtes de pâte et gelée, à vendre par O VALETON & Co, 25 rue Tchoupitoulas

ON désire louer une SERVANTE pouvant faire à manger et blanchir pour une personne. S'adresser au No 134, rue Dauphine.

Aux Médecins et Pharmaciens—Une chance rare : Une pharmacie en bon état, à vendre. Elle est placée dans le quartier le plus fréquenté du deuxième district. Pour un médecin ou pharmacien qui parle les trois langues, c'est une bonne affaire. S'adresser à MM ALEXIS & LEVIS, pharmaciens, encoignure Royale et Bienville.

Volé ou Perdu. UNE traite de $6,175, datée le 11 janvier 1854, à trois mois de date, tirée par William Key sur la maison Edward H. Pomroy & Co. et endossée par lui. Le public est prévenu de ne pas acheter ou négocier la dite traite. Je donnerai une récompense libérale à la personne qui me la rapportera. J. M. WILSON, No 16, rue de l'Esplanade

EN débarquement du brick Arkor, venant de Bordeaux :—108 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille et à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

EN magasin et à vendre par les soussignés—25 barriques vieux vin rouge pour famille, 190 barriques vin rouge bon ordinaire; 25 barils Haut Sauterne 1re qualité; 15 do do do 2me qualité; 25 damejeannes diverses marques vieux Jacob Brandy, Bourbon whiskey et gin de Hollande; 1 balle bouchons fins superfins; 25,000 bouchons pointes; 5 paniers bouteilles vides; BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me district

ATTENDU par le navire John-Cumming, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—60 barriques vin rouge bon ordinaire. BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, Encoignure Moreau et Mandeville, 3e district

CHANGE sur Bordeaux, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée.

40 barriques vin rouge de Bordeaux [illegible] ... [illegible] ... A. CARRIERE.

[illegible]

COMESTIBLES.

500 BOITES et demi-boîtes thés vert et noir, boîtes de 1 livres, 500 sacs café Moka, Java, de la Havane et de Rio, 50 barils sucre du Nord en morceaux et pulvérisé, 25 do pains de sucre du Nord, 12 tierçons riz du choix de la Caroline, 200 caisses chandelles adamantines de Baleine et de l'Etoile, 500 do savon de Jackson, Lévesquere, Morrill & Smith et Hillman, 200 caisses savon de Castille pour toilette, 750 do amid. à do Wm Colgate, 100 do raisins M. R. et Layer, 30 do sardines en demi et quarts de boîtes, 20 do cornichons de Underwood & Davis, en bocaux de 1 et demi gallon, 300 demi barils et barillets gros maquereaux No 1, 20 barillets de saumon, 100 caisses hareng en boîtes cachetées, 25 caisses piment noir, 15 do piment, 50 caisses câpres, 75 do olives, 25 do fruits assortis au vinaigre, de Underwood & Avis, 50 do prunes sèches, 5 caisses poudre levain de Preston & Merrill, 100 caisses ketchup assortie, 10 do sauce de Worcester en bouteilles et demi bouteilles, 50 caisses 112 boîtes en ferblanc chacune, moutarde de l'Oise, de Dixon et Darel, 50 caisses 110 boîtes en ferblanc chacune, moutarde de l'Oise, 20 caisses véritable sirop limon de Davis, 10 do piment noir écrasé en bouteilles de 1/2 livres, 10 do do blanc do do do, 10 do gingembre, clous de girofle, capres do, 100 do poissons conservés, en demi et quarts de boîte, 25 do chocolat de Baker & Maes, 20 petites boîtes chocolat de Caracas, 10 caisses tabac à priser d'Ecosse, 30 do conserves assorties de Shaker, 40 do do do de Boston, 50 douzaines bouteilles vin de vie Castillon, 1815, 25 do do vieux London Dock, 25 do do Sherry de F Harmony's Nephews, 25 do do Madère de Howard, March & Co, 25 do do vieux Madère Palhetinho, 500 caisses vin rouge de table, 50 pipes ale de Byas, en bouteilles et demi bouteilles, 10 do porter de do do do, 50 do fort ale de Younger do do, 10 do porter de Barkley en demi bouteilles, 50 barils vieux whiskey Bourbon de J. B. Miller, 50 do do Monongahela de Baltimore, 25 demi pipes eau de vie de Seignette, 15 do do Castillon, 1815, 30 pipes, demi, quarts et huitièmes vin de Madère, 5 pipes vieux whiskey extra d'Ecosse, 50 quarts et huitièmes pipes vieux vin d'Oporto, 200 sacs véritables graines de coton, petit Golfe du Mexique. En magasin et à vendre par S M. McALPIN & Co, No 20, rue de la Commune, et 38, rue du Canal. 30 jv—1sem

P. A. HEBRARD, No 118, rue du Canal, près Royale, reçoit en ce moment par les navires Ed Morse, Geo Thomas, Rome et Eastern Queen, du Havre, les articles suivants, qu'il offre à ses amis et au public aux prix les plus réduits : Barège couleurs unies, à 25 cts la yarde, Indiennes françaises fond blanc, pour enfans, Brillantes, dessins nouveaux, Jaconats couleur, haute nouveauté, do pour deuil et demi-deuil, Mousselines imprimées, Organdis fantaisie, du do Pompadour, Gaze deuil, Robes barège, couleur à volants, do do fond blanc, volants à raies satinées, do do do écossais. Serviettes et nappes damassées, du Bearn, pour 12, 18 et 24 couverts. Aussi, par le navire Sultan, de Liverpool : Toile écrue à raies rouges et bleues, pour rideaux de galeries, Toile écrue patentée, pour habitans, Bobinet 12/4, de qualité extra, pour moustiquaires, Nankin couleurs unies et à carreaux, pr pantalons, Robes batiste 3/4, imprimées. P. A. HEBRARD, 30 jan 118, rue du Canal, Touro

Aux Français qui désirent apprendre l'anglais. INSTITUTION BOURSIER. 184 AUX TOULOUSE, ENTRE REMPARTS ET BOURGOGNE. M. BOURSIER dont l'institution est déjà si avantageusement connue, vient de rouvrir sa classe du soir ; heures d'étude de 6 à 9 heures. Branches d'Instruction : Anglais, français, calcul, écriture, &c. Prix..........$4 par mois 30 janvier

CLASSE DU SOIR. MONSIEUR JEJOU a l'honneur d'annoncer aux parents et aux jeunes gens, que sa classe du soir est ouverte à partir du 1er février. Branches d'instruction : Anglais, Français, Calcul, Ecriture, &c. Prix: $3. 30 jv—15f

Avis aux amateurs d'Horticulture. M. MAGNE horticulteur, Seine, et membre des sociétés d'horticulture de France, a l'honneur de prévenir les amateurs d'horticulture qui viennent d'arriver en cette ville avec une très belle collection de plantes à fleurs et d'ornement, savoir : Camellia—Rhododendrum, Magnolias, Azalées, et une grande collection de rosiers nouveaux—Aussi quelques beaux camellias de six pieds de hauteur, et des beaux camellias jaunes qui ont été reconnus tels. On trouvera, en outre, une très belle collection d'arbres fruitiers, tels que : poiriers, pommiers, vignes, &c. L'amateur pourra même juger des qualités par quelques fruits qu'il a apportés avec lui. On trouvera en sus un très grand assortiment de graines, bulbes et oignons de toute espèce. Le tout à des prix très modérés et avec pompe. Le magasin est situé au-dessous de l'hôtel Saint-Charles, à côté de celui de M. Pabre, marchand d'articles de fantaisie.

PIANOS, &c. H. PARSONS, 12, rue du Camp, offre à vendre un très grand assortiment de PIANOS Rubens & Clark, Chickering et Pleyel. Aussi des MELODEONS d'une nouvelle construction et les meilleurs qu'on puisse trouver. Aussi un grand assortiment de GUITARES, ACCORDEONS et violons. Les personnes qui feront des achats trouveront les plus bas prix et seront servies avec soin. On accorde et on répare chez M. Parsons.

Avis aux Dames. NOUS invitons respectueusement les dames de venir visiter un joli choix de Robes Barèges à Volants et Barèges ouverts pour Bals, Soirées et Visites, que nous désirons écouler. C. A. BARRIERE & FRERE, No 20, rue de Chartres. 31 jan—10f

EAU DE VIE—4 demi-pipes G V Bernard & Co, La Rochelle, 4me preuve, pâle. 14 quarts do do do do, 20 huitièmes do do do do. En débarquement du brick Arkon, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St Louis

VIN ROUGE—60 barriques vin rouge St Julien, St Estèphe, St Emilion, St Laurent, 250 caisses vin rouge St Estèphe, 12 bouteilles. En débarquement du brick Arken, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St Louis

LE Dr BERNARD, (de St-Jacques) a l'honneur d'informer ses amis qu'il vient de fixer son domicile, encoignure St-Louis et Bourbon.

VIN ROUGE. EN débarquement du navire Louise Elise, venant de Bordeaux—64 barriques vin rouge, à vendre par E DECHAMPS, Rue Conti 67

EN débarquement du navire Ellen Maria, venant du Havre par 50 barriques vin rouge bon ordinaire : 50 barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par X. LAMBERT, 26 janv No 64, rue des Magasins

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge de Bordeaux : 150 barriques St-Vincent de Paul; 150 do supérieur Médoc; 130 do do Médoc; 20 do St-Julien; 700 caisses vin rouge St Estèphe Médoc; 50 do véritable absinthe suisse, E. Penot; 30 do abricots à l'eau de vie; 40000 cigares de Brême, 1re qualité; 2000 demi boîtes sardines; 1000 quarts do do; 150000 bouchons qualités diverses. Par L. MAJESTE, 21 jan rue de Chartres, No 115

Parfumerie et articles de fantaisie. J. AUGE, 63, rue de Chartres, encoignure Bienville. A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, un assortiment complet de parfumerie et articles de fantaisie, choisis par lui-même avec le plus grand soin et provenant des meilleures manufactures. Il profite de cette circonstance pour remercier ses clients de la faveur qu'ils lui ont accordée jusqu'à ce jour et espère que les soins qu'il a apportés au choix de ses marchandises, satisferont le goût de ceux qui l'honoreront de leurs achats. Sa maison bien connue pour les cheveux manufacturés pour dames et messieurs, a subi cette année de grandes améliorations. Son stock dans cet article ayant été de beaucoup augmenté, il n'est de plus attaché d'excellents artistes capillaires qui s'efforceront de satisfaire aux désirs de sa clientèle. Une coiffeuse sera toujours à la disposition des dames, soit au magasin ou pour les ordres qui seraient envoyés du dehors. Un salon a été meublé exprès pour les Dames et un autre au 1er étage pour la coupe des cheveux des messieurs. 7 jan

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE. Etablie en 1848, rue Ste-Anne, No 117, Entre Bourbon et Dauphine. LE soussigné annonce au public de cette ville, aux restaurateurs, hôtels et maisons bourgeoises, qu'il est prêt à les servir, comme par le passé, avec la plus grande promptitude, de la moutarde de sa fabrique, déjà si avantageusement connue, en bouteilles, demi-bouteilles, et demi-gallons. Cette moutarde est garantie naturelle, sans aucune couleur pour imiter celle de tout autre fabricant ; le soussigné désirant au contraire que le public la sienne et n'ayant à redouter aucune contrefaçon. 9 janv—1m F. BESSIE.

FROST & Co, Rue des Magasins, No 10, Nlle-Orléans. OFFRENT EN VENTE BOTTES, CHAPEAUX, SOULIERS, Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 13oct—1t

ROBES BAREGE A VOLANTS ECOSSAIS—200 robes grande nouveauté à vendre par H DE GOER & RIFFLARD, 28, rue de la Douane 1fv

MARCHANDISES POUR LE MEXIQUE—25 caisses rebozos 24 varas. 10 caisses foulards (mouchoirs), en débarquement du navire Geo Thomas, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD, 28, rue de la Douane 1fv

LINGE DE TABLE—3 caisses nappes et serviettes damassées, de Bayonne, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD, 28, rue de la Douane 1fv

PIMENT—200 sacs en magasin et à vendre par R J HART & Co, 31 janv 79, rue Tchoupitoulas

EN MAGASIN—Cotonnade française, Mouchoirs Madras, Coutils français de fil blanc, Do de do de couleur, Do de do couleur de fil et coton, Jaconats, &c, à vendre par H DE GOER & RIFFLARD, 28, rue de la Douane 30jv

EN débarquement du navire Ellen Marie ou à débarquer—24 barriques vin rouge Montferrand et St-Estèphe, 27 barils vin blanc Haut Sauterne, 100 caisses vin en bouteilles, 12 do bouteilles. A vendre par E TALAMON, 27 jan 181, rue Royale

DAMEJEANNES—1,000 de 5 gallons; 100 3 do; 100 2 do; 300 1 do. En débarquement du navire Morse, venant du Havre, à vendre par J L PREAU & Co., 10 jan 38, rue St Gravier

[illegible] ENCOIGNURE DES AMES ET CHARTRES MAISON POMBALBA. [illegible] robes de barège à volants, [illegible] Prix [illegible] la robe 23 janv

UN REMEDE SUR!! POUR la guérison des maladies cancéreuses [illegible] ... [illegible] L. GAROTTE, encoignure Remparts et Bayou ...

R[illegible]—100 [illegible] R J HART & Co, 79, Tchoupitoulas

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle Orléans, 4 janvier 1854. AVIS est par le présent donné aux Actionnaires que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu, au bureau de la Banque, lundi, le 6 février prochain, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi. EUG ROUSSEAU, Caissier.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853. L'ELECTION annuelle de trois directeurs par les actionnaires, pour le terme d'un an, aura lieu au bureau de la dite Banque, le lundi 6 février prochain, entre 10 heures et 2 heures de l'après midi. Par ordre de la direction. H. L. PEIRE, 31 déc—6ps Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Lundi 23 janvier 1854. AVIS est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de Directeurs sera faite à la banque, lundi 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. 23 jan—tl jus.6 RICHARD RELF, Caissier.

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane. Nlle Orléans, 21 janvier 1854. AVIS est donné aux actionnaires de cette banque qu'une élection de douze Directeurs pour un an aura lieu lundi, 6 février prochain, au No 121, rue du Canal. Par ordre de la Direction. GEO. A. FRERET, 23 jan—jusq 6f Caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Mercredi, 1er février 1854. UN dividende de cinq pour cent, sur les bénéfices de cette Banque pendant les six derniers mois, a été déclaré aujourd'hui et sera payé à partir du vendredi, 10 du courant. Par ordre de la direction. 2fév—7 RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane. Nlle Orléans, 21 janvier 1854. LA Direction de cette Banque a déclaré ce jour un dividende SEMI ANNUEL DE CINQ POUR CENT, et un DIVIDENDE EXTRA DE CINQ POUR CENT, tous deux payables aux actionnaires à partir du LUNDI, 6 février prochain. 24 jan—jusq 6 R. M. DAVIS, Caissier.

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853. A UNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré sur l'actif payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 121, rue du Canal. Par ordre de la direction. GEO. A. FRERET, 3 janv Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane, NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1853. DES paiements seront faits par les actionnaires de cette Institution, de : $25 par action le 19 janvier prochain et de $25 do le 10 février do. A la maison de banque, No 121, rue du Canal. Les actionnaires ayant des dividendes à recevoir de l'ancienne banque peuvent faire le premier paiement au lieu au moyen d'un ordre en faveur de cette banque pour le montant desdits dividendes. 3 janv—jusq. 12 fév P. N. WOOD, Caissier.

Banque des Artisans et Marchands (EN LIQUIDATION.) Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1854. UN dividende FINAL de vingt trois pour cent sera payé aux actionnaires de cette Banque, lundi 13 février prochain. U. H. DUDLEY, G. CRIZAT, S. JAMISON, Commissaires. 12 jan—1

Nouvelle Orléans, le 22 de janvier 1854. AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co, ont transporté leur magasin de la rue de Chartres aux 19 et 21 de la rue du Canal, No 95. 25 jan—1

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ETAT SUR LA VIE. Worcester, Mass. JOHN DAVIS, Président. SAMUEL CONWAY, secrétaire. Capital, comptant, securité $100,000. La Compagnie d'Assurance des Marchands sur les Incendies, New-York. Chas. B. Ostrand, président, James Barker, secrétaire. Capital, $200,000. En ma qualité d'Agent de ces deux Compagnies dont le capital n'est pas moins de $650,000, je suis prêt à recevoir les maisons, les meubles, les marchandises et tout autre chargement, ainsi qu'à faire des polices d'assurance sur la vie des blancs et des esclaves, sur les pertes qui seront payées promptement. JAMES C. HARRISON, Agent. 28jan—1a Bureau No 47, Exchange Place.

A VENDRE. L'habitation maison avec terrain et dépendances située dans le 1er district de la Nouvelle-Orléans, et formant l'encoignure des rues Félicité et Constance. S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de la vente et du plan de la propriété, à L. MAJESTE, 21 jan rue de Chartres No 115

A VENDRE. UNE MACHINE A VAPEUR, ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds et demi de course, avec deux chaudières de quarante deux pouces de diamètre, vingt huit pieds de longueur et le tout entièrement neuf, et plusieurs chaudières à évaporation, le tout en bon état, pour travailler. Chaque bulle à vide et pompe à vide, deux chaudières à clarifier et un filtre, etc. S'adresser à W. & D URQUHART, ou ROBERT FERGUSON. 12 oct—3p Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée.

A LOUER. UN JEUNE NEGRE de 15 ans, domestique de maison. S'adresser à W. CRUZAT, 2fév—3 No 2, Front Levée.

G. BURKE. A TRANSPORTE ses bureaux du No 145, rue du Canal, au coin des rues Canal et Magasin. 1er février. Lisez par la rue du Canal. 21 jan—1m

LA VOGUE. Les publications illustrées de Paris. LA maison A. PAYA & Co vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés. 31 jv 56, rue de Chartres

Librairie française. RECU par le Richard Morse, une facture de livres FRANÇAIS composée en partie des ouvrages nouveaux. Avis aux amateurs. 31 jan—10 A. PAYA & Co, 56 rue de Chartres

MASQUES! RECU par le navire Richard Morse, et à vendre au gros et en détail : Masques métalliques, Do en papier blanc et gris, Nez & moustaches, &c, à très bas prix. 31 jv—10 A. PAYA & Co, 56, rue de Chartres

Allumettes en Cire. NOUS venons de recevoir un nouvel envoi d'allumettes-bougies de la fabrique de célèbre Roux, que nous offrons à vendre en gros et en détail. A. PAYA & Co, 31 jan—10f 56, rue de Chartres

Mme HOBERT, 158, RUE ROYALE, ENCOIGNURE TOULOUSE. A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages, un assortiment complet et varié de Modes et Nouveautés, provenant des meilleures maisons de Paris, consistant en Chapeaux et Capotes, de soie, velours, etc, Mantelets, Manchons, Pelisses, nouveau genre, Poches de dentelles, Broderies, Coiffures, Eventails, Rubans, Fleurs artificielles, &c. Mme Hobert, par le bon goût qui a présidé au choix de ses modes et nouveautés, ainsi que par ses prix modérés, espère mériter la protection qu'elle sollicite. 10 jan—1m

AVIS. LE soussigné a besoin d'OUVRIERS pour coudre 150 paires de pantalons déjà taillés. Il profite de cette occasion pour annoncer au public que l'on trouvera chez lui un grand assortiment de broderies, rubans et toutes sortes de marchand ses de saison au plus bas prix possible. A. WEYL, 4fév—1m Enc Moreau et Français

BAINS!—BAINS!—BAINS! A VENDRE, avec la clientèle, la magnifique maison de bains connue sous le nom de Bains de la Louisiane, située au No 119 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. On peut prendre toutes sortes de bains dans l'établissement, qui est complet sous tous les rapports. A vendre également, si on le désire, le terrain et la maison. Le patronage du public n'a jamais fait défaut à cet établissement depuis sa fondation, en 1849. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 10 jan—1m

BARILS A MELASSE A VENDRE. LE soussigné tonnelier et marchand de barils, a constamment en mains un grand assortiment de barils et demi barils en bois de cypre, à vendre au plus bas prix du marché. F. FLEURY, Rue St Pierre, entre Robertson et Claiborne. N. B.—Les ordres laissés au No 10, rue St Louis, chez Walsh et Trefford, ou au bureau de J. Eschepe, No 19, rue Commune, seront immédiatement remplis. 23nov—3m

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE. 250 CORDES bois de chauffage, livrable sur la levée, à McDonoghville. S'adresser à François Charles, Passage de la Bourse, No 119. 24 jan—1f

CIGARES de la Havane—95,200 cigares de la Havane venant d'être reçus par le Saml. J. Peters, comprenant : Regalias et autres cigares des marques célèbres Cabanas, Espanola, Tres Flores et autres, à vendre par J M CABALLERO, 36 Vieille Levée, 24 jan entre Douane et Bienville

SUCRE, CAFE, CIGARES ET MIEL : 248 caisses sucre de la Havane; 100 sacs café de la Havane, 1re qualité; 150 milliers Regalias, Londres et Millares; 25 barils miel, en débarquement du brick Saml. J. Peters venant de la Havane, à vendre par S. DE VISSER & Co, 26, Vieille Levée.

REDUCTION DE PRIX Par E. Reilly & Co., Encoignure Canal et Magasin. NOUS avons l'honneur de donner avis aux Dames, qu'à partir de Lundi, 9 courant, toutes nos marchandises d'hiver, en magasin, seront vendues à des réductions importantes de 10 à 25 pour 100 sans exceptions. Cachemires, riches ; Cachemires d'Ecosse français, toutes couleurs; Cachemires à carreaux; Soieries à carreaux; Barèges brochés et noirs; Barèges, barèges, à volants; Do soies unies, damassés et à carreaux; Do [illegible] ; Do de Naples, toutes couleurs; Do à carreaux, article nouveau; Do à rayures, de la Mayadère, à volants; Do et pelisses de drap et velours, du dernier genre. ... ARTICLES POUR DEUIL. [illegible] ... P. & E. REILLY & Co.

L[illegible] ... [illegible]

C[illegible] ... J. E. MARSH & Co.